

Entreprises magazine

Numéro 102 – Juillet/Août 2020 – 4 EUR



Assurances

Dossier pages 20 - 38

vos experts en droit
et développement
des entreprises



accompagner vos défis
au quotidien

[arendt.com](https://www.arendt.com)



News

- 4** Brèves
- 14** Malgré la crise du coronavirus, allez-vous partir en vacances cet été ? Résultats du sondage réalisé début juin 2020 sur le site lesfrontaliers.lu



Communication

- 16** Conserver les liens avec ses collaborateurs : plus que jamais essentiel en période de télétravail

Entreprendre au féminin

- 17** Anne Harles : « C'est une réelle responsabilité que l'on prend »



Immobilier

- 18** Le XXI, siècle de domination des métropoles mondialisées ?



Dossier Assurances

- 20** Quelle conséquence aura la crise sur le secteur de l'assurance ?
- 23** Le traitement des données de santé bientôt légitimé pour les assurances ?
- 26** Un régime spécial pour couvrir les pandémies ?



- 30** COVID-19 : les assurés s'interrogent
- 32** La question de la mutualisation des risques
- 34** Des assurances pour l'inhabituel
- 36** Atradius – L'assurance-crédit, une protection efficace contre les impayés
- 38** Office du Ducreire – Votre porte d'accès à l'exportation

Bon à savoir

- 39** Appréciation du motif économique : entité ou groupe ?
- 41** Cumul mandat social et qualité de salarié

A nos frontières

- 42** Télétravail : quand les limites seront-elles réinstaurées pour les frontaliers ?

Auto

- 43** Volvo V60 Polestar Engineered, le break survitaminé

46 Beauty case

48 Livres

50 Musique

Editeur / Régie publicitaire /
Media & Advertising S.à r.l.
223, rue de Cessange • L-1321 Luxembourg
Tél : (352) 40 84 69 • Fax : (352) 48 20 78

Directeur de la publication /
Rédacteur en chef /
Isabelle Couset
E-mail : icouset@yahoo.com

Rédaction /
Alex Barras, Isabelle Couset, Quentin Deuxant,
Sébastien Lambotte, Michel Nivoix, Jeanne
Renauld, Michaël Peiffer

Merci à toutes les personnes qui ont contribué à la rédaction de ce numéro :
Netty Thines, Chrystelle Thévenot-lesfrontaliers.lu, Thomas Valici, Martine Borderies, M^e Céline Lelièvre et Chambre des salariés

Mise en page / Tessy Vandermerghel / weprint, Luxembourg

Impression / weprint, Luxembourg

Parution bimestrielle
Abonnements

1 an – 6 numéros : 40 EUR
2 ans – 12 numéros : 72 EUR

Media & Advertising S.à r.l. collecte et traite, en qualité de responsable de traitement, vos données personnelles conformément aux lois et règlements en vigueur. Vous disposez d'un droit d'accès à vos données personnelles, et dans la mesure prévue par la réglementation applicable, d'un droit de rectification, d'un droit d'opposition, du droit de demander l'effacement de tout ou partie des données ou une limitation du traitement, de porter plainte auprès de la CNPD. Pour exercer ces droits ou en savoir plus, contactez icouset@yahoo.com.



© 2020 – Media & Advertising S.à r.l. – Toute reproduction est interdite. Tous droits réservés. Des reproductions peuvent être autorisées en ligne par luxorr (Luxembourg Organisation For Reproduction Rights) - www.lord.lu

HORESCA

LABEL SAFE TO SERVE



Une charte de qualité illustrée par le **label SAFE TO SERVE** a été développée par la **Fédération HORESCA**.

Soutenue par la Direction générale du Tourisme et la Direction générale des Classes moyennes du ministère de l'Économie ainsi que par la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg, la campagne **SAFE TO SERVE** regroupe toute une série d'actions visant à préserver la sécurité sanitaire du personnel et des clients tout en respectant l'accueil et la convivialité.

En adhérant à cette charte, les professionnels montrent leur volonté de garantir une sécurité sanitaire élevée à leurs clients afin de les rassurer lors de leur passage au restaurant ou au café. Ils s'engagent à respecter de nombreux engagements basés sur les recommandations de l'HORESCA qui a édité un guide pour la réouverture des hôtels, restaurants et cafés.

Les professionnels qui signent la charte d'adhésion permettant d'obtenir le label **SAFE TO SERVE** s'engagent à respecter au minimum les 4 critères suivants : enregistrement de l'établissement auprès du Commissariat au gouvernement à la qualité, à la fraude et à la sécurité alimentaire ; respect des bonnes pratiques d'hygiène et des principes du HACCP ; respect des consignes COVID-19 du gouvernement ; et mise en place de toutes les démarches nécessaires garantissant au maximum possible la sécurité des clients, des hôtes et des employés (distanciation sociale, port du masque...).

www.horesca.lu

AGENCE NATIONALE POUR L'INFORMATION DES JEUNES

UNE PLATEFORME POUR PROMOUVOIR STAGES ET JOBS AUPRÈS DES JEUNES

L'Agence Nationale pour l'Information des Jeunes (ANIJ) a mis en place une plateforme dédiée aux jeunes à la recherche de postes de stages et aux entreprises désireuses de recruter de jeunes stagiaires. La plateforme propose aussi des offres de jobs de vacances et de jobs étudiants.

Via l'espace Entreprises, entièrement gratuit, la plateforme offre aux entreprises et institutions diverses la possibilité de publier et de gérer de manière autonome leurs offres et de recruter rapidement des jeunes.

La plateforme est directement accessible sur le site jugendinfo.lu en cliquant sur la rubrique Emploi.

STATEC

ETUDE CONSACRÉE À LA CENTRALE DES BILANS



En 2020, les données de la **Centrale des Bilans** ont servi à analyser la liquidité des entreprises dans le cadre de l'évaluation de l'impact économique de la crise COVID-19. Dans

un contexte extrême, où des entreprises connaissent un assèchement des flux de trésorerie entrants, le niveau de liquidités disponibles devient un facteur critique de survie. Le **STATEC** vient de consacrer une étude à la Centrale des Bilans.

Afin de mesurer l'impact économique de la crise COVID-19 sur les entreprises, le STATEC a calculé des indicateurs permettant d'apprécier la situation de liquidité des différentes branches d'activité économique. L'analyse a été effectuée à partir des données les plus récentes disponibles de la Centrale des Bilans. En temps normal, les entreprises visent à disposer d'un niveau de liquidité suffisant à assurer le bon fonctionnement de leur exploitation. Le niveau de liquidité dépend, entre autres, du type d'activité exercée par l'entreprise et de sa politique de gestion de trésorerie. Le « ratio de l'intervalle défensif » (rapport entre les actifs liquides (trésorerie positive à court terme et les créances non financières, déduction faite de la trésorerie négative à court terme) et les charges d'exploitation journalières moyennes (achats de biens et de services, et dépenses de personnel) est pertinent pour asseoir le niveau de liquidité dans un contexte extrême. Il mesure la durée pendant laquelle une entreprise peut continuer son exploitation sans toucher aux actifs immobilisés et sans

recourir à des ressources supplémentaires de financement externe. Plus « l'intervalle défensif » est élevé, plus long sera le temps pendant lequel les entreprises peuvent faire face à leurs charges d'exploitation. En 2018, la médiane du ratio « intervalle défensif » se situe entre 1 et 2 mois dans la restauration, les autres activités de services, le commerce de détail, le commerce et la réparation de véhicules motorisés. La médiane est supérieure à 6 mois dans les industries extractives, d'énergie, d'eaux et de gestion de déchets, les autres services financiers, les activités immobilières ainsi que les services spécialisés, scientifiques et techniques. Cet indicateur renseigne sur la vulnérabilité financière des entreprises.

L'entrée en vigueur de la Centrale des Bilans en 2011, avec l'application d'un Plan Comptable Normalisé national (PCN), a marqué un tournant dans l'histoire comptable luxembourgeoise. L'obligation de dépôt est définie par la législation nationale qui prescrit un délai maximal de 7 mois pour déposer les comptes après leur clôture. Environ 15 % des entreprises déposent leurs comptes avec un retard significatif.

Les principaux déposants sont les sociétés commerciales de droit luxembourgeois avec les sociétés à responsabilité limitée (S.à r.l.) et les sociétés anonymes (S.A.) qui totalisent à elles seules 97 % des 506.295 dépôts. La très grande majorité des déposants sont de petites entreprises tandis que les moyennes et grandes entreprises représentent moins de 3 %. Les sociétés holding (NACE 64.2 – Activités des sociétés holding) accumulent plus de la moitié (54 %) des dépôts.

La publication est disponible sur <https://gd.lu/051c7>.

(Source : STATEC, Statnews n° 16, La Centrale des Bilans : check-up de la santé des entreprises en période de crise, du 29 mai 2020)

DELOITTE

10^E ÉDITION DU RAPPORT ANNUEL GLOBAL HUMAN CAPITAL TRENDS



Alors que la résilience peut déterminer la survie d'une organisation, seuls 16 % des chefs d'entreprise prévoient d'augmenter significativement l'inves-



**Un tout grand merci
aux annonceurs qui ont contribué à la parution
de cette édition en cette période inédite et
difficile que nous traversons tous.**

Merci pour votre soutien et votre confiance.

tissement dans l'actualisation continue des compétences de leur personnel au cours des 3 prochaines années, c'est la grande tendance qui ressort du **rapport annuel Global Human Capital Trends 2020 – The social enterprise at work: Paradox as a path forward** de Deloitte, centré sur la capacité des organisations à pouvoir rester orientées sur l'humain dans un monde dominé par les technologies.

Si historiquement, les organisations étaient uniquement responsables de la sécurité des travailleurs, aujourd'hui, la quasi-totalité des répondants (96 %) est d'avis que leur bien-être est également une responsabilité organisationnelle. Bien que 80 % des répondants ont indiqué que le bien-être constituait une priorité importante ou très importante pour la réussite de leur organisation, ils étaient 61 % à ne pas en mesurer l'impact sur la performance de l'organisation. À la question de savoir en quoi créer un sentiment d'appartenance favorisait la performance de l'entreprise, 63 % des personnes interrogées ont indiqué que cela renforçait l'alignement entre les objectifs de l'individu et ceux de l'organisation. 28 % des répondants ont indiqué que le sentiment d'être en phase avec l'objectif, la mission et les valeurs de l'organisation, et la valorisation de leur contribution individuelle représentaient les vecteurs les plus puissants d'un sentiment d'appartenance.

Concernant le rapport entre humain et technologie, 12 % seulement des répondants ont déclaré que leur organisation recourait à l'IA (intelligence artificielle) principalement pour remplacer les salariés, tandis que 60 % ont indiqué que leur organisation utilisait l'IA pour assister les salariés et non pour les remplacer. De surcroît, 66 % des répondants étaient d'avis que l'utilisation de l'IA allait entraîner soit une stabilisation, soit une augmentation du nombre d'emplois au cours des 3 prochaines années.

Les organisations ont conscience que la mise à niveau des compétences est importante, puisque 53 % des répondants ont indiqué qu'entre la moitié et la totalité de leurs effectifs auront besoin d'acquérir des aptitudes et compétences totalement différentes au cours des 3 prochaines années. En revanche, seuls 16 % des chefs d'entreprise prévoient d'augmenter significativement leurs investisse-

ments dans l'actualisation continue des compétences de leur personnel au cours des 3 prochaines années.

Bien que les organisations essaient diverses stratégies afin que leurs équipes soient prêtes à répondre aux impératifs de demain, 68 % des répondants déclarent que leur organisation ne procède actuellement qu'à des investissements modérés dans la mise à niveau des compétences de leurs employés, voire à aucun investissement. 32 % des personnes interrogées pointent le manque d'investissement comme étant le principal obstacle au développement des salariés de leur organisation, seuls 17 % d'entre elles affirmant avoir « grandement » confiance dans les capacités de leur organisation à prévoir les compétences dont leur organisation aura besoin dans 3 ans. [Le rapport Global Human Capital Trends 2020 est téléchargeable sur https://www2.deloitte.com/lu/en/pages/human-capital/articles/human-capital-trends.html](https://www2.deloitte.com/lu/en/pages/human-capital/articles/human-capital-trends.html). ☑

LE DIALOGUE SOCIAL AU LUXEMBOURG – ACTEURS, INSTITUTIONS ET PROCÉDURES

UN OUVRAGE SIGNÉ FRANZ CLÉMENT



Dans son nouvel ouvrage intitulé **Le dialogue social au Luxembourg – Acteurs, institutions et procédures**, Franz Clément, docteur en sociologie et chercheur en sciences sociales au

LISER (Luxembourg Institute of Socio Economic Research) depuis 1996, nous emmène à la découverte des grandes composantes du dialogue social au Luxembourg. Le pays, longtemps considéré comme un modèle dans le champ des relations industrielles, souffre depuis quelques années d'une réelle crise de ses institutions en ce domaine. Néanmoins, l'auteur nous fait découvrir quels sont les grands acteurs du dialogue social luxembourgeois ainsi que les institutions dans lesquelles ceux-ci trouvent un rôle à jouer depuis de nombreuses années. La dimension internationale du Luxembourg, pays accueillant près de 200 000 travailleurs frontaliers, est prise en compte également au niveau des relations professionnelles à travers les pages de l'ouvrage.

L'ouvrage est préfacé par Dan Kersch, ministre luxembourgeois du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire. Il est édité chez Larcier dans la collection Vademecum.

Franz Clément peut être contacté pour de plus amples informations à l'adresse franz.clement@liser.lu. ☑

ING

UN RÉSULTAT 2019 NET DE 116 MILLIONS EUR

2019 a été de nouveau une excellente année pour **ING au Luxembourg**, grâce à un nouveau résultat record de **321 millions EUR (+ 2 %)**. ING a enregistré un **résultat net** sous-jacent de **116 millions EUR (+ 1 %)**, après avoir payé des impôts d'un montant de 37 millions EUR. Une gestion des coûts prudente a permis de maintenir le ratio coûts-revenu à un niveau satisfaisant de 51 %. La solvabilité d'ING est restée solide, à 26 %, bien au-dessus du minimum réglementaire.

Le réseau des agences de **Retail Banking** (16 agences dans le pays) affiche des résultats financiers satisfaisants malgré le contexte de taux d'intérêt très bas avec un résultat supérieur à celui de 2018, notamment grâce à la croissance du portefeuille de prêts **(+ 13 %)**.

Le **Private Banking** a continué d'investir sa gamme de fonds ING Aria dans des actifs ESG (Environnement, Social, Gouvernance) tout au long de 2019.

ING Solutions Investment Management (abrégée ISIM), la société de gestion luxembourgeoise d'ING créée en 2014, a atteint un montant record de 12 milliards EUR d'encours sous gestion en 2019. Elle gère depuis le Luxembourg des fonds qui sont distribués dans 5 pays européens.

L'activité de **Wholesale Banking** a enregistré une excellente performance et confirmé la tendance de ces dernières années. La progression des résultats a été portée par le développement de relations commerciales avec des sociétés de Private Equity, des fonds réglementés et non réglementés ainsi que des sociétés du secteur immobilier.

En 2019, ING Luxembourg a soutenu de nombreux projets culturels et s'est engagée dans de nombreuses initiatives émanant de la collectivité. La question du respect de l'environnement reste pour la Banque un élément fort de sa gouvernance. ☑

www.ing.lu

CARDIF LUX VIE

UNE ANNÉE DE BONS RÉSULTATS

Au 31 décembre 2019, **Cardif Lux Vie** enregistre une très forte hausse des **actifs sous gestion** pour atteindre **27,9 milliards EUR (+ 22,1 % par rapport à 2018)**. La Compagnie atteint un **résultat net avant impôts de 50,8 millions EUR** aux normes locales Lux GAAP (56 millions EUR aux normes IFRS groupe), soit + 4,6 % par rapport à 2018) et réalise un **chiffre d'affaires de 2,1 milliards EUR (- 20 % par rapport à 2018)**. Dans un contexte d'instabilité économique et financière, Cardif Lux Vie a maintenu un bon niveau d'encaissement en unités de compte tout en démontrant sa maîtrise de sa collecte en fonds général.

L'année a également été marquée par un engagement RSE croissant, avec l'intégration systématique des critères ESG (Environmental, Social and Governance) dans les investissements de Cardif Lux Vie, une accessibilité revue pour l'assurance solde restant dû et une nouvelle gamme de solutions financières socialement responsables.

Au niveau de l'activité **Wealth Management**, Cardif Lux Vie enregistre un chiffre d'affaires de 2 milliards EUR.

Avec une collecte de 156,8 millions EUR (légèrement en retrait par rapport à l'année record de 2018), Cardif Lux Vie conserve sur le marché local sa position d'acteur majeur en bancassurance. Le volet *Épargne*, en baisse, s'élève à 131,7 millions EUR (- 16,1 % par rapport à 2018) et le volet *Prévoyance* se stabilise à 25,1 millions EUR. ☑

<https://cardifluxvie.com>

LUXAIR S.A.

RAPPORT ANNUEL 2019

Luxair S.A. a clôturé l'exercice 2019 avec un **résultat opérationnel de - 2,6 millions EUR** et un **résultat net de + 8,1 millions EUR**.

Luxair Luxembourg Airlines a pu limiter une détérioration significative de son résultat par rapport à celui de 2018. Un résultat restant cependant négatif, la conséquence d'un contexte économique et concurrentiel compliqué et des difficultés de rentabilité sur certaines routes opérées. Le taux d'occupation de ses avions est resté inchangé, soit 64 %.

LuxairTours a poursuivi sa croissance en 2019. Les ventes de voyages à forfait ont à nouveau considérablement progressé pour atteindre une hausse de 11 %. La croissance de LuxairTours s'est vérifiée sur tous ses marchés, avec une répartition des ventes quasi identique aux années précédentes.

Après plusieurs années record, **Luxair-CARGO** a enregistré un premier ralentissement de son activité en 2019, les fluctuations de l'économie mondiale ayant entraîné une baisse des volumes de marchandises transportés par les compagnies aériennes cargo. Les volumes traités à l'Aéroport de Luxembourg sont passés de 957.000 tonnes en 2018 à 893.000 tonnes en 2019.

LuxairServices a assisté 4,4 millions de passagers en transit à l'Aéroport de Luxembourg, une hausse de 9 % par rapport à 2018. Les mouvements d'avions ont augmenté de 3 %.

LuxairServices Catering a produit presque 2,3 millions de plats, une augmentation de 1 % par rapport à 2018, pour les passagers des vols Luxair, LuxairTours et ceux des compagnies aériennes commerciales tierces ou cargo transitant à Luxembourg.

Bien que financièrement solide et stable, les effets de la crise sanitaire vont indubitablement affecter le Groupe pour l'exercice 2020. ☑

www.luxairgroup.lu

LES CLIENTS TÉMOIGNENT À NOUVEAU LEUR CONFIANCE

Après une suspension totale des opérations aériennes pendant plus de 2 mois, **Luxair** et **LuxairTours** ont repris leurs activités le 30 mai dernier. La reprise s'annonce prometteuse car les clients leur témoignent à nouveau leur confiance.

Le plan de vol va s'étoffer progressivement au cours des prochaines semaines. De nouvelles destinations telles que Bordeaux, Marseille, Manchester, Salzbourg ou Innsbruck ont d'ores et déjà été ajoutées au réseau desservi. Après le Portugal, LuxairTours ouvrira la Bulgarie et la Croatie en juin, puis la Grèce, l'Italie, la Corse, les îles Canaries et Baléares ainsi que l'Espagne continentale en juillet.

Depuis le 4 juin, les agences de voyages luxembourgeoises sont à nouveau ouvertes et sont à disposition des clients afin de leur expliquer les mesures de sécurité

spécifiques introduites par Luxair & Luxair-Tours dans le cadre du concept **Travel Safe & Clean** garantissant un voyage en toute sécurité. ☑

www.luxair.lu, www.luxairtours.lu

LUXAVIATION

ACQUISITION DU TERMINAL VIP DE PARIS-LE BOURGET



Le terminal VIP de Paris-Le Bourget.

Le **groupe Luxaviation**, opérateur d'avions privés dont le siège est au Luxembourg, a acquis le **terminal VIP de Paris-Le Bourget** du groupe Aéroports de la Côte d'Azur et géré par la société Sky Valet France.

En 2019, Sky Valet Paris-Le Bourget a géré plus de 6.000 mouvements d'avions d'affaires, soit 12 % de parts de marché. Sky Valet est une marque détenue et gérée par Aéroports de la Côte d'Azur, laquelle gère 22 terminaux d'affaires (FBO – Fixed Base Operators) en France, en Espagne et au Portugal ainsi que 7 sites indépendants supplémentaires via Sky Valet Connect.

L'aéroport de Paris-Le Bourget est classé numéro 1 des 20 premiers aéroports d'affaires européen en termes de mouvements d'avions. En 2019, il a enregistré un total de 25.000 départs, contre 17.000 pour le 2^e aéroport d'affaires de Nice.

Le groupe Luxaviation a été conseillé par Saphir Capital Partners dans cette opération. ☑

www.luxaviation.com

FONDATION DE LUXEMBOURG

UNE ANNÉE 2019 SOUS LE SIGNE DE LA COOPÉRATION ET DE LA SOLIDARITÉ, NATIONALE ET INTERNATIONALE

Après 11 années de fonctionnement, 87 fondations créées et 220 millions EUR engagés au profit de missions philanthropiques, l'année 2019 a été marquée par l'intensification de l'activité de la **Fondation de Luxembourg** (créée par l'Etat

luxembourgeois et l'œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte) et le renforcement de ses liens internationaux notamment au sein du paysage philanthropique européen.

Depuis sa création, plus de 44 millions EUR ont été distribués aux projets. Au cours de l'année 2019, la Fondation de Luxembourg a constaté un intérêt accru pour des projets en Europe avec 70 % des soutiens dédiés au continent et plus particulièrement autour de 5 grands thèmes : pauvreté et cohésion sociale, éducation universelle, santé et recherche, culture et diversité, ainsi que biodiversité et changement climatique. Au Luxembourg, par exemple, la Fondation Schleich-Lentz s'est engagée pour contrecarrer le défi du logement en mettant à disposition à Luxembourg-Ville des logements d'étudiants et l'Eduq Foundation lutte contre le décrochage scolaire.

La Fondation de Luxembourg organise régulièrement des tables rondes et de nombreux événements. Ainsi, elle a accueilli de nombreux délégués d'autres fondations d'utilité publique afin de lancer un tout premier forum dédié à la philanthropie locale du Luxembourg. Elle a également eu l'honneur de présider le Transnational Giving Europe (TGE) et d'accueillir dans ce contexte le rassemblement annuel des acteurs européens essentiels de la philanthropie. Ce renforcement de la coopération philanthropique européenne a également abouti à la rédaction du *Philanthropy Manifesto* visant à la reconnaissance de la philanthropie dans la législation de l'Union européenne et dans la promotion d'un marché philanthropique européen commun.

www.fdlux.lu

BDO AU LUXEMBOURG ET ESST SIGNATURE D'UN ACCORD DE COOPÉRATION STRATÉGIQUE



Dans le cadre du développement de son offre de conseil en ressources humaines, le cabinet d'expertise comptable, d'audit et de conseil **BDO au Luxembourg** et

eSST, société luxembourgeoise de conseil spécialisée dans la sécurité et santé au travail, ont signé **un accord de coopération stratégique à long terme**.

Créée en 2016, eSST a pour mission de faciliter la sécurité et santé au travail au sein des entreprises et administrations par le conseil, la formation et un logiciel de gestion intégré développé en interne. Ce logiciel, eSST monitoring, permet de structurer, de mettre en place et de gérer les obligations légales de l'employeur en matière de sécurité et santé au travail. Leader du marché luxembourgeois en calcul des salaires, BDO complète avec ce partenariat sa gamme de services en ressources humaines.

eSST a développé récemment une offre spécifique COVID-19 pour l'accompagnement de ses clients lors de la reprise des activités, comprenant des formations, des évaluations des risques professionnels et aussi un accompagnement sur mesure. Elle a également publié un vade-mecum gratuit (<https://esst.lu/vade-mecum-employeurs-covid-19>) et actualisé en temps réel.

www.bdo.lu, www.esst.lu

ALD AUTOMOTIVE LUXEMBOURG CERTIFICATION PLATINUM

ALD Automotive a été certifiée **Platinum**, la plus haute distinction de l'**EcoVadis Sustainability Rating**, attribuée à moins de 1 % des entreprises auditées. EcoVadis est un organisme international qui propose un service d'évaluation complet de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE). La notation s'intéresse à un ensemble d'éléments non financiers, et notamment à leurs impacts dans les thèmes suivants : environnement, social & droits de l'Homme, éthique et achats responsables.

EcoVadis a évalué la performance d'ALD Automotive Luxembourg en matière de développement durable en fonction de 21 critères à travers les 4 catégories précédemment citées. Les politiques, les initiatives et les résultats d'ALD Automotive Luxembourg en matière de durabilité ont été analysés à l'aide de normes internationales de durabilité reconnues.

Depuis de nombreuses années, ALD Automotive Luxembourg a choisi de placer le développement durable au cœur de ses

activités. Ces engagements RSE irriguent toutes les dimensions de l'entreprise : métier, comportement d'employeur, impact environnemental et engagements citoyens.

www.aldautomotive.lu

BNP PARIBAS ACCÉLÈRE SON CALENDRIER DE SORTIE COMPLÈTE DU CHARBON

Depuis 2011, **BNP Paribas** n'a cessé de resserrer ses critères de financement des activités liées au charbon, en particulier la production d'électricité utilisant ce combustible.

Depuis 2017, BNP Paribas n'a plus financé un seul nouveau projet de centrale à charbon dans le monde et s'interdit tout mandat de conseil à l'achat ou à la vente pour ce type d'actifs. En 2019, la banque a adopté des dates butoirs (2030 pour l'Union européenne et 2040 pour le reste du monde) au-delà desquelles ses clients producteurs d'électricité ne pourront plus utiliser de charbon. En 2019, la part de charbon dans la production d'électricité est déjà passée en moyenne sous les 18 % chez les clients de BNP Paribas, alors qu'elle est de 38 % pour l'ensemble des compagnies d'électricité mondiales (Mix mondial 2018. Source AIE).

Parallèlement, la banque a été en 2017 la première des 35 plus grandes banques mondiales à cesser toute relation avec les entreprises spécialisées dans l'extraction de gaz de schiste et de sables bitumineux, et reste aujourd'hui celle qui a les critères les plus larges, incluant les infrastructures de transport de ces pétroles et gaz non conventionnels.

Dans la continuité de ses engagements, BNP Paribas accélère son calendrier de sortie complète du charbon à la totalité des pays de l'OCDE en 2030 pour ses clients producteurs d'électricité et refuse dès à présent tout nouveau client dont la part de chiffre d'affaires liée au charbon est supérieure à 25 %.

Par ailleurs, le Groupe poursuivra son engagement de mettre fin, à brève échéance, aux relations avec tout client développant de nouvelles capacités de production à base de charbon.

www.bnpparibas.com

RANDSTAD

WORKMONITOR DU 1^{ER} TRIMESTRE 2020

La dernière étude **Workmonitor** de **Randstad** montre que plus des 2/3 des salariés du Luxembourg ont le sentiment d'exploiter pleinement leurs compétences dans leur travail et sont convaincus que leur employeur est engagé dans leur développement professionnel. Par ailleurs, 79 % d'entre eux se sentent valorisés et appréciés dans leur fonction actuelle. Ils ont également pour la grande majorité (69 %) le sentiment d'avoir une rémunération compétitive, à fonction similaire, par rapport aux autres entreprises.

Les employés exerçant au Luxembourg ont davantage confiance en leur employeur que dans les autres pays étudiés. 57 % d'entre eux pensent que s'ils perdaient leur emploi pour raison économique leur entreprise leur proposerait un *outplacement* pour les aider à se repositionner. Ils sont aussi 75 % à dire que leur gouvernement les aide financièrement ou dans la recherche d'un nouvel emploi s'ils viennent à perdre le leur ; c'est nettement plus élevé que dans la plupart des autres pays.

Concernant les nouvelles technologies, de nombreux salariés les voient comme une menace. 71 % des personnes interrogées pensent que leur employeur préfère recruter des jeunes (18/34 ans) car ils maîtrisent mieux les nouvelles technologies et 45 % estiment que les formations reçues ne les préparent pas à acquérir les compétences dont ils auront besoin dans le futur. Par contre, une grande majorité (64 %) pense que si leur job devient inutile, leur employeur les aidera à trouver un nouveau poste au sein de l'entreprise. Ils sont d'ailleurs volontaires pour se former dans cette éventualité (77 %).

L'étude montre aussi que gérer sa propre entreprise n'est pas un rêve pour les salariés luxembourgeois : seuls 32 % des répondants aimeraient le faire et à peine 15 % songent à quitter leur emploi pour créer leur structure. Il s'agit du score le plus bas sur l'ensemble des pays étudiés (respectivement 55 % et 32 % en moyenne).

Quant au changement d'emploi, 7 % des salariés du Luxembourg déclarent avoir changé d'employeur dans les 6 derniers mois. Une proportion très faible en comparaison de la moyenne des pays étudiés qui atteint 24 % ou de celle de nos voisins : France (19 %), Belgique et Allemagne (16 %).

www.randstad.lu

SECUREX LUXEMBOURG

PARTENARIAT CONCLU AVEC OFFICIENT

Securex, HR Business Partner depuis 15 ans au Luxembourg, a conclu un **partenariat** avec l'entreprise belge **Officient** afin de pouvoir accéder à un outil cloud de gestion des processus et données RH, utilisé aujourd'hui par plus de 1.400 entreprises.

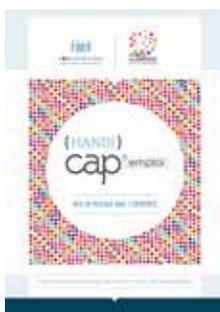
La plateforme Officient, accessible depuis n'importe quel appareil électronique disposant d'une connexion Internet, ne demande aucune installation particulière, la solution étant hébergée directement sur les serveurs de l'éditeur. Les utilisateurs ont accès à leurs données en ligne de manière simple et rapide, et peuvent, par exemple, faire une demande de congés via l'application, télécharger leurs fiches de paie ou encore gérer leurs informations personnelles. Grâce au *streamlining* de certains processus et une gestion fluide de l'ensemble des données, les entreprises gagnent un temps considérable et peuvent ainsi se recentrer pleinement sur leurs activités.

La solution Officient s'adresse à toutes les entreprises. Grâce à la technologie API (Application Programming Interface), l'entreprise peut associer ses outils utilisés en interne avec la plateforme, permettant ainsi d'effectuer de manière automatique des transferts de données vers Officient et inversement.

www.securex.lu

IMS LUXEMBOURG

UN E-BOOK (HANDI)CAP'EMPLOI



Partant du constat que les employeurs manquent souvent d'informations concernant l'inclusion de salariés en situation de handicap, et que les signataires de la Charte de la Diversité montrent

un intérêt pour recruter de tels profils, **IMS Luxembourg** a proposé aux organisations volontaires de se pencher sur le sujet en poursuivant le projet **(Handi)Cap'Emploi** initié en 2015.

En collaboration avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire ainsi que le ministère de la

Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, le projet a réuni en groupes de travail interentreprises ALD Automotive, BEI, BIL, CGI, Deloitte, Hogan Lovells, Post, Sodexo, Ville de Luxembourg, Ville de Differdange, Info-Handicap et Coopérations qui ont entamé des réflexions sur une vision inclusive du handicap en entreprise et se sont positionnées chacune sur un ou plusieurs thèmes : le *sourcing*, le rôle du management et le collectif de travail, le maintien dans l'emploi et le retour au poste, et la performance et la productivité. Au cours du projet, les organisations ont partagé leurs bonnes pratiques respectives et ont réfléchi à des voies de progrès.

Les résultats sont à consulter sur <https://chartediversite.lu/fr/projects/handicap-emploi>.

BIL

DIGITALISATION DES CONTRATS GRÂCE À LA SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

La **BIL (Banque Internationale à Luxembourg)** accélère la digitalisation de certaines opérations et transactions en déployant la signature électronique. Les crédits de caisse et les crédits d'investissement sont les premiers contrats à en bénéficier.

À sa demande, le client, ou mandataire social, peut recevoir le contrat de crédit préalablement négocié avec son conseiller sur son espace de banque en ligne BILnet. La signature s'effectue simplement à l'aide de son produit LuxTrust, avec une valeur juridique équivalente à une signature manuscrite. Une fois signé, le contrat est archivé dans l'espace personnel du client. Résultat : plus besoin de passer en agence ou de transmettre le document par voie postale. La durée du processus est optimisée et l'expérience client améliorée. Le client a désormais le choix de se rendre en agence ou de traiter à distance son dossier pour l'ultime étape de validation.

www.bil.com

HOUSE OF TRAINING

UNE OFFRE ADAPTÉE AUX NOUVELLES DONNÉES IMPOSÉES PAR LA CRISE SANITAIRE

En attendant le retour en salle de classe et pour répondre à des besoins identifiés parmi

ses clients, la **House of Training** a développé une **offre conséquente de formations à distance**. Si ce développement a été accéléré par la situation sanitaire et ses contraintes, l'initiative s'inscrit néanmoins parfaitement dans la stratégie de développement de la House of Training qui, depuis quelques années déjà, propose des formations en *blended learning* dans le but d'optimiser l'efficacité et la qualité de son offre de formation. Des cours en e-learning permettant l'acquisition d'un savoir sont ainsi complétés par des cours présentiels. Franchir le pas vers des formations entièrement à distance, soit vers des classes virtuelles, a donc été une suite logique, même s'il a fallu « mettre le turbo » pour réagir rapidement à la demande. En s'appuyant en partie sur les formations existantes, mais aussi par le développement de formations focalisées sur des nouveaux besoins pressants de formation (par exemple dans le contexte de l'organisation en situation de télétravail), une petite centaine de formations à distance ont ainsi vu le jour en l'espace de quelques semaines.

Globalement, les retours des clients et des participants sont très positifs. Les apprenants découvrent cette nouvelle forme d'enseignement avec enthousiasme et motivation, et s'adaptent rapidement aux nouvelles techniques de visioconférence.

Alors que les formations présentielles seront de nouveau autorisées dans les semaines à venir, avec toutes les mesures de précaution qui s'imposent, les nouvelles formations à distance seront certainement appelées à rester. Aussi, la House of Training va se pencher sur tous les aspects techniques, pédagogiques et organisationnels qui permettront d'intégrer les formations à distance de manière durable dans son offre.

www.houseoftraining.lu

GREAT PLACE TO WORK®

LES 20 ENTREPRISES OÙ IL FAIT BON TRAVAILLER AU LUXEMBOURG



Chaque année, l'**Institut Great Place to Work®** récompense les meilleures orga-

nisations où il fait bon travailler dans plus de 60 pays. En 2020, l'Institut célèbre son 10^e Palmarès luxembourgeois et met, à cette occasion, **20 entreprises** à l'honneur.

Le 4 juin dernier, une centaine de personnes se sont rassemblées virtuellement pour découvrir le nom des 20 entreprises récompensées dans 4 palmarès diversifiés tant au niveau des effectifs que des secteurs d'activité représentés.

Les entreprises labellisées en 2020 sont : **Très petites entreprises (10-19 employés)** : Continuous S.A. et PROD-WARE. **Petites entreprises (20-49 employés)** : Hays Luxembourg ; ManpowerGroup Luxembourg S.A. ; Taleo ; MBR – Talan ; DSM Avocats à la Cour ; Rime-IT ; KBC Autolease ; Reazn ; et Arval Luxembourg S.A. **Moyennes entreprises (50-99 employés)** : Pictet Technologies ; AkaBi ; NEOFAC TO ; System Solutions Luxembourg S.A ; Willemen Construction S.A. ; et Wildgen S.A. **Grandes entreprises (100-499 employés)** : InTech ; ATOZ ; et Devoteam S.A.

www.greatplacetowork.lu

DSM AVOCATS À LA COUR RENFORCE SES ÉQUIPES



M° Engin Doyduk,
Senior Associate,
DSM Avocats à la Cour.



Mona Zarrinkar,
Compliance Officer,
DSM Avocats à la Cour.

M° Engin Doyduk, Senior Associate, et **Mona Zarrinkar**, Compliance Officer, ont rejoint **DSM Avocats à la Cour**.

Diplômé d'un master en Droit de l'Université de Lorraine, Engin Doyduk est membre des Barreaux de Luxembourg et de Metz. Il possède une expérience de plus de 15 ans au sein de cabinets d'avocats au Luxembourg, en France et de juridictions françaises. Il a rejoint l'étude en tant que Senior Associate dans les compétences de droit commercial et droit

des affaires, droit bancaire et financier, droit des sociétés/fusions et acquisitions, droit immobilier et droit de la construction, et règlement des litiges (en matière civile et commerciale/arbitrage).

Titulaire d'un master en Banque et Finance de la Luxembourg School of Finance complété par un Executive certificate de la Leonard N. Stern School of Business de l'Université de New York, certifiée Compliance Officer par la Chambre de Commerce du Luxembourg, Mona Zarrinkar a commencé sa carrière au département banque d'investissement des entreprises d'une grande banque commerciale de la Place. Elle a ensuite travaillé en tant que collaboratrice pour une banque américaine et dans un Big 4 avant de rejoindre DSM Avocats à la Cour. Au sein de l'étude, elle a la responsabilité de l'ensemble des fonctions liées à la gestion des risques et assiste également les clients de DSM concernant des questions de compliance, de gestion des risques et d'AML.

www.dsm.legal

LINKLATERS LLP LUXEMBOURG 7 NOUVELLES PROMOTIONS



En mai dernier, **Linklaters LLP Luxembourg** a promu **7 avocats** : 3 Consultants et 4 Managing Associates. Ces promotions suivent la récente annonce de l'élection en tant qu'associé de Martin Mager, avocat au sein de la pratique des fonds d'investissement.

Les 3 Consultants nouvellement promus sont : **Bart Vermaat** (Marchés de capitaux et droit bancaire), **Claire Prospert** (Fonds d'investissement) et **Danièle Buchler** (Fiscalité).

Les 4 nouveaux Managing Associates sont : **Aurélien Mounier**, **Simone Schmitt** et **Claudia Wagner** (Droit des sociétés et fusions et acquisitions), et **Hadrien Brémon** (Fiscalité).

www.linklaters.lu



TRAIN THE TRAINER :

POUR RÉUSSIR VOS PRÉSENTATIONS DIGITALES !

CAPTIVEZ VOTRE AUDIENCE EN LIGNE !

Vous êtes formateur ou conférencier et vous devez **réaliser vos présentations en ligne** ? Vous avez besoin de **conseils** pour **trouver et utiliser les bons outils** pour **captiver votre audience** ?

EN 3 X 2H, VOUS...



...découvrirez les **fonctionnalités** des principales **plateformes de livestream**



...apprendrez à créer un **environnement interactif** et **engageant**



...aurez les **réponses** à toutes les questions que vous vous posez.

« Vos **conseils** et votre **approche** m'ont ouvert les yeux ! Dès demain, je vais les mettre en pratique. »

« Très **pertinente** votre **visualisation** du **parcours participant** ! »

« « Très **pratique** et **hands on**, votre **comparaison** des différentes plateformes m'a fait gagner énormément de temps ! »

PROCHAINES SESSIONS : 7, 8 et 9 juillet 2020 de 8h00 à 10h00 PRIX : 200 €

Enregistrez-vous sur : <http://www.mediation-sa.lu/train-the-trainer-webinar-training/>

Organisme de formation professionnelle continue. Numéro d'agrément 66452/A.

BESOIN D'UNE SOLUTION POUR ACCOMPAGNER VOS ÉVÉNEMENTS ?

Découvrez **DigiLive** : notre **solution clé en main** pour réaliser vos **événements et présentations en ligne**.

Plus d'informations sur : <http://www.mediation-sa.lu/digilive/>



mediation
create more impact

NYUKO

LUCILE BARBERET À LA TÊTE DE L'ASBL



L'ancien et le nouveau CEO de nyuko, **Nicolas Fries** et **Lucile Barberet**.

Fort du succès de ses programmes gratuits d'accompagnement pour les porteurs de projet souhaitant créer leur entreprise, l'asbl **nyuko**, qui a fêté ses 5 ans en avril dernier, a nommé **Lucile Barberet** à sa tête, l'ancien CEO, **Nicolas Fries**, ayant repris ses missions managériales au sein de la direction Entrepreneurship de la Chambre de Commerce.

En 2018, nyuko avait réorienté ses services vers la précréation d'entreprise, en amont du lancement, créneau qui n'était pas couvert au Luxembourg. En proposant plusieurs programmes d'accompagnement collectif et individuel et en collaborant avec le programme *Fit4Entrepreneurship*, nyuko a accompagné des dizaines de futurs entrepreneurs dans la construction de leur projet. L'asbl vise maintenant l'approfondissement et l'amélioration continue de ses programmes, sans mettre de côté les innovations pertinentes.

Titulaire d'un master en Communication et Journalisme en ligne, Lucile Barberet a fait ses armes dans un Big 4 de la Place avant de rejoindre nyuko en 2015, en charge de la communication. Depuis, elle a pris en main plusieurs projets de l'association et est notamment à l'origine de *Meet an entrepreneur*, la plateforme de partage d'expériences et expertises autour de l'entrepreneuriat luxembourgeois. ✓

www.nyuko.lu

GROUPE ALIPA

PIERRE LOUIS EN RENFORT DU SERVICE PRESCRIPTION



Pierre Louis, Business Developer, Groupe ALIPA.

Pierre Louis a rejoint le **Groupe ALIPA**, spécialiste de l'emballage et du matériel de lavage industriel, en tant que **Business Developer**.

Doté d'une longue expérience professionnelle en tant que gestionnaire de projets d'automatisation et d'électricité industrielle, Pierre Louis s'est spécialisé dans le domaine de la sécurité de machines et est maintenant directeur de la société S.M.S. (Safety Machines Solutions). En tant que Business Developer, il donne des conseils techniques aux utilisateurs de matériel de lavage, les aide à comprendre les spécificités des produits et les oriente dans le choix du matériel adéquat. Il donne également des formations dans le domaine du lavage et participe aux réunions du comité innovation, qui a pour but de développer de nouveaux produits spécifiques.

Actives dans le lavage et l'emballage, les 6 sociétés du Groupe ALIPA emploient environ 150 personnes au Luxembourg, en Belgique et en France. ✓

www.alipa.lu

IMS LUXEMBOURG

UN BINÔME COLLABORATIF À SA TÊTE



De g. à dr. : **Nancy Thomas** et **Sophie Öberg**, le binôme collaboratif à la tête d'IMS Luxembourg.

Fort d'un conseil d'administration stable et paritaire, présidé depuis sa création par Christian Scharff, le réseau **IMS Luxembourg** est géré au quotidien par **Nancy Thomas** depuis près de 10 ans. Afin d'accompagner l'association dans son développement, la fonction de Deputy Director a été créée et confiée à **Sophie Öberg**, qui avait rejoint l'équipe en octobre dernier pour s'occuper des différents projets de réduction des déchets. Formée en histoire, sciences politiques et communication, Sophie Öberg a travaillé dans les secteurs de l'industrie, de la création et du conseil à Paris, Stockholm et Luxembourg. Tout au long de son parcours, elle a occupé diverses fonctions à responsabilités dans la communication, le marketing et le développement durable. ✓

www.imslux.lu

AXA LUXEMBOURG ET AXA WEALTH EUROPE

MIRJAM BAMBERGER, NOUVELLE DIRECTRICE GÉNÉRALE



Mirjam Bamberger, directrice générale, AXA Luxembourg et AXA Wealth Europe.

En remplacement de Marie-Hélène Masard qui a été nommée directrice générale de la Région Ouest d'AXA France, c'est **Mirjam Bamberger** qui occupe dorénavant le poste de directrice générale d'**AXA Luxembourg** et d'**AXA Wealth Europe**.

De nationalité suisse et allemande, Mirjam Bamberger a rejoint AXA Suisse en 2014 en tant que responsable des Ressources humaines et de la Communication, et membre du comité exécutif. Depuis 2019, elle occupait le poste de responsable de l'Expérience Client et de la Stratégie où elle supervisait l'offre et l'innovation, le marketing et la communication, le développement stratégique et l'expérience client. ✓

www.axa.lu

KPMG LUXEMBOURG

NOUVELLE ÉQUIPE DE DIRECTION EN OCTOBRE



Photo-KPMG

Le nouveau comité exécutif de KPMG Luxembourg entrera en fonction le 1^{er} octobre prochain.

KPMG Luxembourg a présenté son **comité exécutif** qui entrera en fonction au 1^{er} octobre 2020 sous la direction du nouveau Managing Partner, David Capocci. Le nouveau comité exécutif comprendra **7 membres** : **David Capocci** (Managing Partner), **Ravi Beegun** (Chief Innovation Officer), **Petra Schreiner** (Head of Audit), **Yves Courtois** (Head of Advisory), **Sébastien Labbé** (Partner, Head of Tax), **Fabrice Leonardi** (Chief Operating Officer), **Stanislas Chambourdon** (Head of Sales & Markets) et **Stephen Nye** (Head of Quality and Risk Management).

C'est la 1^{ère} fois que le Chief Innovation Officer (CINO) et le Head of Sales & Markets font partie des membres permanents du comité. Ils lui apporteront leurs compétences pour soutenir les objectifs de la firme pour les prochaines années. ✓

www.kpmg.lu

CLUSTER FOR LOGISTICS

PHILIPPE SCHOLTEN EN APPUI DE L'ÉQUIPE



Philippe Scholten, Logistics Development Advisors, Cluster for Logistics.

En mai dernier, **Philippe Scholten** a rejoint le **Cluster for Logistics (C4L)** en qualité de **Logistics Development Advisor** pour aider la *supply chain* au Luxembourg à créer de la valeur ajoutée, avec une attention particulière sur l'innovation et la digitalisation. Il va épauler Malik Zeniti, directeur du C4L, pour l'organisation de l'apprentissage et de formations en logistique dans les lycées, à l'Université et en entreprise.

Diplômé en Economie de l'Université Ludwig-Maximilian de Munich, Philippe Scholten est également titulaire d'un master en Management et Technologie de l'Université Technique de Munich. Il a également suivi un semestre international à Paris II et a effectué des stages pratiques, notamment auprès du groupe BMW à Munich. ✓

www.c4l.lu

+IMPAKT

2 EXPERTS DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE AU SEIN DE SON CAPITAL

+ImpaKT, leader en économie circulaire au Luxembourg, concrétise la poursuite de son développement avec l'**entrée dans son actionnariat**, le 1^{er} mai dernier, de **deux experts de l'économie circulaire**, qui viennent renforcer ainsi ses compétences transversales en conseil stratégique. **Dr. Anne-Christine Ayed** et **Romain Poulles**, tous deux partenaires sur des projets d'envergure jusqu'à présent, ont rejoint l'actionnariat en vue de mieux servir les clients, acteurs publics et privés

du Grand-Duché, et d'accélérer la transition vers l'économie circulaire dans la Grande Région et les pays limitrophes.

Anne-Christine Ayed est docteur et ingénieur en Science des matériaux et apporte 30 ans d'expérience dans des postes de direction en Innovation et Économie circulaire au sein d'entreprises multinationales. Elle est lauréate de nombreux prix en innovation et développement durable. En plus de ses activités professionnelles, elle est administratrice de l'EIRMA (European Industrial Research Management Association) et dirige le Think Tank Economie circulaire au sein du réseau de veille stratégique InnoCherche.

Romain Poulles, ingénieur civil et entrepreneur de longue date, apporte à +ImpaKT son expérience de terrain et sa vision novatrice d'un avenir circulaire. Il est le fondateur et CEO de PROgroup, bureau d'ingénieurs-conseils actif au Luxembourg et en Belgique dans le domaine de la construction. Il est aussi fondateur et administrateur délégué de ProNewtech, bureau d'ingénieurs-conseils actif dans les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC), des Datacenters, du RGPD et du génie technique. Lauréat de différents prix de l'environnement, il est actif depuis 10 ans dans le cluster CleanTech, dont il a assuré la présidence pendant 8 ans, et membre du Conseil Supérieur pour un Développement Durable.

Dr. Jeannot Schroeder continue d'assurer ses fonctions de Managing Partner au sein de la société. ✓

BIL

JÉRÔME NÈBLE NOMMÉ HEAD OF PRODUCTS AND MARKETS



Jérôme Nèble, Head of Products and Markets, BIL.

Au 1^{er} juin, **Jérôme Nèble** a pris ses fonctions de **Head of Products and Markets** au sein de la **Banque Internationale à Luxembourg (BIL)** et a rejoint également le Comité exécutif de la banque.

Il est chargé de diriger les activités d'investissement et de gestion de fonds du Groupe, de garantir la compétitivité de l'offre de produits de tous ses segments et de fournir

des services d'exécution haut de gamme aux entreprises, conseillers financiers indépendants, clients institutionnels et fortunés (UHNW). Il est par ailleurs responsable de la salle de marché et de la gestion du bilan de la banque. Il remplace Martin Freiermuth, qui quitte la banque pour poursuivre sa carrière en Suisse.

Jérôme Nèble a rejoint la BIL en 2002 et a occupé tout au long de sa carrière différents postes à responsabilités au sein des départements Risk Management, Treasury and Financial Markets and Finance, et était dernièrement Deputy Chief Financial Officer. Il est ingénieur civil diplômé de l'École Nationale Supérieure des Mines et est également titulaire d'un diplôme de mathématiques délivré par l'Université Henri Poincaré, deux institutions établies à Nancy. ✓

www.bil.com

ALLEN & OVERY AU LUXEMBOURG

CHANGEMENT DE GOUVERNANCE



Patrick Mischo, Office Senior Partner, Allen & Overy au Luxembourg.

Le bureau d'**Allen & Overy au Luxembourg** change de modèle de gouvernance et **nomme à sa tête Patrick Mischo** en tant qu'**Office Senior Partner** pour un mandat de 4 ans. En optant pour une gestion par une personne unique, le bureau luxembourgeois du cabinet international Allen & Overy adopte le modèle de gouvernance préconisé par son groupe. Frank Mausen, qui jusqu'à présent codirigeait le cabinet avec Patrick Mischo, se retire de ses fonctions de Managing Partner, mais continue à codiriger le département des marchés de capitaux et du droit bancaire, et assume le rôle stratégique de Market Intelligence et Know-How Partner. Il continuera à représenter Allen & Overy au sein du Haut Comité de la Place Financière.

En 2018, Patrick Mischo et Frank Mausen avaient succédé au duo Marc Feider – Henri Wagner, projetant ainsi le cabinet, qui célébrera cette année ses 30 ans de présence au Grand-Duché, dans une nouvelle ère. ✓

www.allenoverly.com

Malgré la crise du coronavirus, allez-vous partir en vacances cet été ?

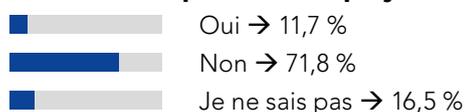
Quelle solution avez-vous choisie pour vos vacances ? Avec la crise sanitaire, qu'avez-vous décidé de faire ? Les pays déconfinent progressivement et la question des vacances se pose en cette période, mais sommes-nous prêts à voyager à nouveau ? Et surtout, partirons-nous totalement sereins ? Résultats du sondage (564 réponses) réalisé en partenariat avec *entreprises magazine* et diffusé en juin 2020 sur le site lesfrontaliers.lu.



La crise sanitaire a-t-elle modifié votre idée des vacances ?

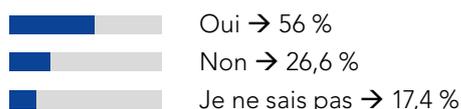


Pensez-vous que votre employeur vous imposera des dates pour vos vacances ?

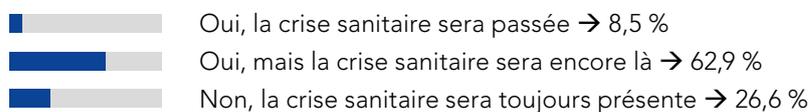




Partirez-vous en vacances cet été ?



Selon vous, serez-vous serein(e) cet été ?



Etes-vous inquiet(ète) de voyager à l'étranger ?



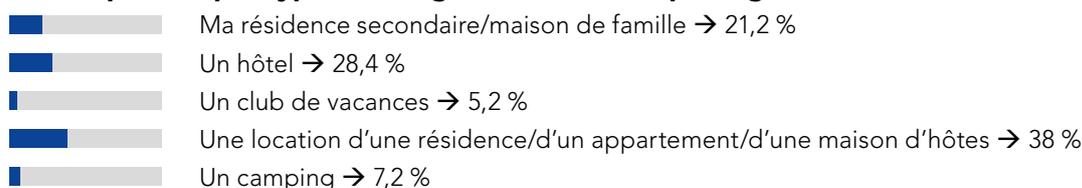
Qu'en sera-t-il du budget alloué pour vos prochains séjours ?



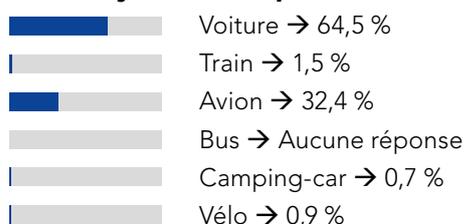
Où pensez-vous partir en vacances ?



Si vous partez, quel type d'hébergement allez-vous privilégier ?



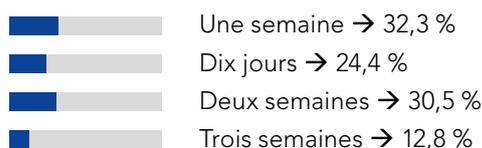
Quel moyen de transport utiliserez-vous ?



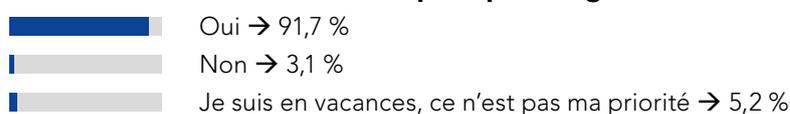
Continuerez-vous à prendre l'avion pour vous déplacer ?



Quelle sera la durée de vos vacances, si vous partez ?



Durant vos vacances, allez-vous pratiquer les gestes barrières ?



Conserver les liens avec ses collaborateurs : plus que jamais essentiel en période de télétravail

Avec le COVID-19, les collaborateurs sont passés du bureau à la maison du jour au lendemain. L'entreprise, tout comme ses employés, a dû s'adapter rapidement à cette nouvelle donne afin d'affronter cette crise sans précédent.

A l'heure du déconfinement stade 3 et après 3 mois d'isolement, il est plus que jamais indispensable de resserrer les liens et de ressouder les équipes, le retour à la normalité n'étant pas encore pour demain.

Des rituels quotidiens

Comme au bureau où le rituel quotidien est de se retrouver à la machine à café, pourquoi ne pas organiser des cafés visio ? Ces meetings informels permettent d'échanger avec ses collaborateurs tout en sortant du cadre du travail. C'est le moment idéal pour partager ses sentiments et ses difficultés face à cette situation inédite. Vous pouvez encore aller plus loin en tirant au sort les personnes qui vont participer au café visio afin de créer de belles rencontres.

Utiliser créativement votre intranet

A l'heure où le télétravail est la norme, pour certains, l'intranet est le seul canal qui leur permet de toucher l'ensemble des collaborateurs. Il est donc essentiel pour transmettre les messages clés de la direction et récolter l'opinion et le ressenti des employés. Ne vous limitez pas à l'écrit et pensez au film, aux illustrations et aux caricatures, par exemple. En période de déconfinement, rien ne vous empêche de donner une touche de légèreté à vos messages et d'utiliser l'humour à bon escient. Laissez libre court à votre créativité et à celle de vos collaborateurs, vous découvrirez très certainement des talents cachés.

Organisez un *teambuilding* à distance

Avec le COVID-19, de nombreux *staff days* et autres *teambuildings* ont été tout simplement annulés. Cependant, on sait qu'en cette période de distanciation sociale et de perte de contacts sociaux, les collaborateurs ont besoin de se retrouver et d'échanger lors d'un bon moment. Fort de ce constat, de nombreux concepts digitaux ont vu le jour comme des *blind tests*, des quiz ou encore des cours de cuisine. Mais, ceux qui ont le plus la cote sont les *escape games* virtuels. Divisés en équipes, vous devrez résoudre des énigmes en un temps limité. Ce qui fait leur succès ? La diversité des challenges qui peuvent être aussi bien intellectuels qu'artistiques ou encore déductifs.

Et les nouveaux employés dans tout ça ?

Il est certain que cette période n'est pas idéale pour l'intégration de nouveaux employés. Néanmoins, la vie de l'entreprise ne peut pas s'arrêter et doit continuer. Alors, comment faire un *onboarding* réussi ? Après l'événement, la vidéo s'avère l'outil le plus efficace que ce soit pour présen-

ter l'entreprise, adresser un message de bienvenue ou encore enseigner vos procédures. Très tendance, la gamification vous permet également d'intégrer de nouveaux collaborateurs avec succès. En mettant en place quiz, challenges et autres jeux, vous pouvez transmettre vos messages efficacement et surtout vous assurer qu'ils ont été compris.

Peu importe ce que vous mettez en place, l'essentiel en phase de télétravail est de conserver le lien en créant des rituels et des incentives, et en privilégiant une communication transparente et proactive. On pourrait penser que là n'est pas l'essentiel au moment où toutes les entreprises subissent la crise. Or, il ne faut pas oublier que la cohésion d'équipe et les échanges entre collaborateurs sont vitaux pour faire avancer les projets et maintenir la productivité. ✓

Netty Thines

Conseil en communication

Mediation S.A.



Peu importe ce que vous mettez en place, l'essentiel en phase de télétravail est de conserver le lien en créant des rituels et des incentives, et en privilégiant une communication transparente et proactive.

Anne Harles : « C'est une réelle responsabilité que l'on prend »

Forte d'un beau bagage dans le secteur hôtelier et de la restauration, Anne Harles s'est lancée en 2018 dans le commerce de détail à travers la reprise d'un magasin à Junglinster, puis à Bonnevoie. Aujourd'hui, l'enseigne ALaVita propose une gamme complète de produits bio et durables qui rassemble tous les essentiels pour la famille et la maison. Pour *entreprises magazine*, Anne Harles revient sur sa vie de jeune cheffe d'entreprise.

Vous avez un parcours professionnel atypique. Quelles ont été les grandes étapes de celui-ci ?

J'ai obtenu un master en droit privé à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne avant de suivre un programme postuniversitaire à l'École hôtelière de Glion, en Suisse. Ces deux formations en poche, je suis partie travailler à New York pour une grande maison de boulangerie française, Maison Kayser, en tant que gérante d'une de leurs boutiques. De retour au Luxembourg, j'ai pris en charge la gestion du Café de Paris de l'hôtel Le Place d'Armes. C'est à la suite de ces expériences professionnelles que j'ai repris ALaVita Junglinster.

Être cheffe de votre propre entreprise, cela a toujours été une évidence pour vous ?

Je pense que oui. J'ai toujours été intéressée par le commerce, et plus spécialement par l'alimentation et les produits de qualité. Déjà en tant qu'étudiante, je faisais, outre mes stages judiciaires, des jobs de vacances dans des établissements de restauration, comme le Wengé ou le restaurant étoilé Mosconi. Par ailleurs, je viens d'une famille plutôt entrepreneuse, avec des grands-parents qui tenaient déjà, à l'époque, un commerce à la Gare et des parents qui m'ont certainement donné cette envie d'indépendance et d'autonomie dans mon travail. Aujourd'hui, j'ai trouvé ma voie et j'en suis heureuse.

Quelles sont les raisons qui vous ont poussée à reprendre un magasin de produits bio ?

Je suis persuadée que l'alimentation, et plus largement la consommation bio, est notre futur. Les gens accordent de plus



Anne Harles, propriétaire et gérante, ALaVita.

en plus d'importance à ce qu'ils mangent, consomment, mettent sur leur peau, utilisent comme produits pour entretenir leur maison. Nous le constatons au sein de nos magasins, la demande est de plus en plus forte. Par ailleurs, je déplore que les commerces de proximité disparaissent peu à peu au Luxembourg, comme partout. À travers ALaVita, je souhaite proposer des produits sains et naturels, provenant de producteurs engagés et favorisant les circuits courts, tout en offrant un service attentionné et un contact personnalisé à chaque client.

Comment a évolué ALaVita au cours de cette première année et demi d'existence ?

En moins de deux ans, ALaVita est forte de deux enseignes, une à Junglinster et une à Bonnevoie. J'ai pu m'appuyer sur des structures déjà existantes, tout en les dynamisant et en y apportant ma vision. J'ai repris le personnel en place mais j'ai revu le marketing digital et le logo de l'enseigne, l'aménagement des espaces, etc. Désormais, je peux compter sur une équipe très engagée de 20 employés et sur une clientèle fidèle.

Quelles sont vos ambitions pour le futur ?

Nous comptons ouvrir un café-restaurant bio à Bonnevoie d'ici la fin de l'année et ainsi continuer à élargir notre offre, mais toujours en misant sur la qualité, sinon cela n'a pas de sens à mes yeux. Mon plus grand souhait serait de pouvoir ouvrir d'autres magasins dans les différents quartiers et villages de Luxembourg pour y faire revivre le commerce de proximité.

Quelles sont les difficultés auxquelles vous êtes confrontée en tant que cheffe d'entreprise ?

Comme pour beaucoup d'entrepreneurs, il n'est pas toujours facile de concilier vie privée et vie professionnelle. Il faut faire des choix. J'ai deux enfants en bas âge, et c'est parfois difficile de ne pas les voir autant que je le souhaiterais.

Comment vous êtes-vous adaptée à la crise sanitaire ?

Nous avons mis en place très rapidement un système de commande en ligne, avec pick-up en magasin ou livraison à domicile. Ce dispositif nous a permis de répondre aux attentes de nos clients existants, mais aussi d'en convaincre de nouveaux. C'est assurément un service que nous allons continuer à proposer. Chaque situation difficile doit nous amener à réfléchir à nos processus, à être ouvert au changement. Cette crise prouve certainement qu'il faut être patient et courageux pour être entrepreneur, qu'il y a des moments de bonheur mais aussi des moments de crise qu'il faut assumer. C'est le risque auquel on souscrit quand on choisit de devenir indépendant. Aujourd'hui, plus que jamais, on se rend compte que c'est une réelle responsabilité que l'on prend.

Le XXI, siècle de domination des métropoles mondialisées ?

Les prix des logements dans les métropoles mondialisées battent d'année en année de nouveaux records et progressent, à quelques exceptions près, davantage que les moyennes des prix nationaux. Pratiquement partout à travers le monde le constat est le même. Les individus migrent vers les villes en quête d'emploi, de meilleures opportunités professionnelles, pour les études et la culture.

Ce phénomène se manifeste par une demande qui excède largement l'offre, conduisant à des prix élevés aux regards des salaires et des tensions importantes sur le marché de la location. Quels constats pouvons-nous en tirer, quelles peuvent être les raisons de ces hausses de prix et les implications de l'urbanisation à outrance ?

Les métropoles : de plus en plus populaires ?

Selon l'ONU, 68 % de la population mondiale vivra dans des villes d'ici 2050, contre 55 % aujourd'hui, ce qui reviendra à ajouter 2,5 milliards de personnes aux zones urbaines d'ici 30 ans. Pourtant, les prix de l'immobilier résidentiel des grandes villes, devenant même pour certaines d'entre elles interconnectés depuis peu, ont déjà fortement augmenté et à un rythme plus rapide que les moyennes nationales dans de nombreux pays. Ces hausses de prix affectent aussi les zones périphériques avec des effets de propagation, ayant pour conséquence que les métropoles finissent par diriger le cycle du logement au niveau national.

Plusieurs facteurs expliquent les raisons pour lesquelles les métropoles sont devenues si chères et attractives : leur rôle en tant que poumon économique et les opportunités professionnelles qui en découlent, la migration régionale et l'immigration des jeunes qualifiés et diplômés, d'étudiants et de travailleurs étrangers, qui souhaitent aussi pour certains d'entre eux conserver un lien avec leur communauté d'origine et l'existence d'infrastructures culturelles et sportives ainsi qu'un cadre de vie présentant un large éventail d'activités. S'ajoute à cela une offre de logements qui peine à suivre. Les contraintes physiques et réglementaires



La gentrification semble aussi avoir été l'une des conséquences de l'urbanisation, provoquant à terme un embourgeoisement et une transformation de la géographie sociale des territoires.

y sont en effet plus nombreuses tandis que le syndrome du *Not In My Backyard* reste très présent. En outre, la crise financière de 2008 a été particulièrement brutale pour le secteur de la construction, résultant avec un effet décalé, un manque de logements qui s'est manifesté au fil du temps. Les taux d'intérêt très faibles ont abouti à réduire fortement la charge financière d'un crédit immobilier et à drainer un surplus de liquidité vers des actifs moins liquides, dont la pierre. Enfin, la plateforme Airbnb aurait elle aussi participé à faire grimper les prix,

dans un contexte où le tourisme urbain est en pleine effervescence.

Des risques macroprudentiels sous-estimés ?

La surveillance des déséquilibres sur les marchés immobiliers européens est effectuée par le Comité européen du risque systémique et les institutions nationales. Toutefois, leurs analyses se font principalement au niveau des pays et non au sein même des pays. Pourtant, les attributions de crédit peuvent être moins contraignantes

Entre les bienfaits de la « *classe créative* » prônés par Richard Florida ou de « *l'urbanocène* » de Geoffrey West, force est de constater que les inégalités entre espaces et classes sociales se sont creusées.

dans les grandes métropoles en raison de la qualité et de la liquidité des biens sous-jacents. Le stock de logements, la richesse immobilière et l'activité économique sont aussi largement concentrés dans les grandes villes, les rendant ainsi systémiques⁽¹⁾. Les banques peuvent également y être fortement exposées⁽²⁾. Ayant instauré des mesures régionales selon les codes postaux pour remédier à ces problèmes, la Commission des services financiers de la Corée du Sud prévoit aussi des conditions de souscription de crédit plus souples pour les primo-accédants et ménages à bas salaires, alors qu'elles peuvent se durcir pour les multipropriétaires dans les zones dites sujettes à une surchauffe. Il convient de ne pas exclure les ménages modestes du marché et de ne pas imposer des mesures trop restrictives qui ne font pas à priori l'objet de comportements spéculatifs.

Cohésion sociale : gare à la fragmentation !

La gentrification semble aussi avoir été l'une des conséquences de l'urbanisation. Ce terme renvoie à un afflux de personnes à revenus élevés dans des quartiers plus populaires, provoquant à terme un embourgeoisement et une transformation de la géographie sociale des territoires.

Présumées affranchir et/ou réduire les effets de distance ainsi que libérer les contraintes d'agglomération, les nouvelles technologies ont au contraire abouti à un tout autre résultat. Un mouvement de concentration dans certaines métropoles des sièges sociaux, des institutions politiques et financières, des firmes de haute technologie et des universités prestigieuses s'est produit. Les personnels, mieux qualifiés,

productifs et rémunérés ont ensuite pris place dans les anciens quartiers ouvriers jouxtant les districts d'affaires des grandes villes économiquement importantes. Entre les bienfaits de la « *classe créative*⁽³⁾ » prônés par Richard Florida ou de « *l'urbanocène*⁽⁴⁾ » de Geoffrey West, force est de constater que les inégalités entre espaces et classes sociales se sont creusées⁽⁵⁾. En déduire une opposition simpliste entre les villes riches et le monde rural marginalisé serait toutefois réducteur, puisque la part des précarisés y est également importante. En revanche, l'augmentation des disparités salariales et la centralisation des activités liées à l'économie de la connaissance ont résulté en une fracture sociale, en partie à l'origine des votes populistes⁽⁶⁾ ainsi que de l'euroscepticisme⁽⁷⁾.

Et Luxembourg dans tout cela ?

Au Luxembourg, les études macroéconomiques sur les prix du marché immobilier font état d'une survalorisation fortement probable⁽⁸⁾. Certains quartiers, voire certaines villes, pourraient toutefois être sous-valorisés. Dans la même veine, les mesures macroprudentielles sont calculées à l'échelle du pays et non selon les codes postaux, ce qui pourrait sous ou surestimer les risques dans certaines zones géographiques. En outre, la concentration à Luxembourg-Ville d'activités à forte valeur ajoutée devrait en toute logique participer à creuser davantage les inégalités spatiales au sein du pays, voire au sein de la Grande Région. Dans le cas du Luxembourg, le phénomène de gentrification semble toutefois se produire à l'échelle du pays tout entier et non de la capitale⁽⁹⁾.

Au Luxembourg, les études macroéconomiques sur les prix du marché immobilier font état d'une survalorisation fortement probable.

Les métropoles joueront un rôle prépondérant

L'importance accrue des villes ne devra ainsi pas être sous-estimée par les pouvoirs publics et privés, car elles devraient en toute logique jouer un rôle croissant afin d'assurer la pérennité et stabilité économique, et la cohésion sociale, mais aussi pour freiner le réchauffement climatique, développer des nouvelles formes de mobilité, de logement et d'agriculture urbaine, et finalement introduire les énergies renouvelables⁽¹⁰⁾. ✓



Thomas Valici
Economiste



- (1) Duca et al. (2019), *Financial Stability and Housing Markets in Large Cities, What Role for Macroprudential Policy*, Hot Property Springer, pp. 159-168.
- (2) Pour certains pays, une majeure partie des emprunteurs vivent dans les grandes villes, concentrant ainsi les risques.
- (3) Cette analyse, qui a suscité un large débat, met en avant le rôle des villes au sein de l'économie de la connaissance, en postulant que ces dernières doivent attirer des individus créatifs : scientifiques, ingénieurs, artistes, designers, musiciens pour être plus compétitives.
- (4) L'urbanocène : « science des villes ». Pour West, une nouvelle ère se dessine, attribuant aux villes, qui sont à ses yeux les lieux des innovations, des idées et de la création, le devenir du monde.
- (5) Abel & Deitz (2019), *Why Are Some Places So Much More Unequal Than Others?*, Federal Reserve Bank of New York.
- (6) Dijkstra et al. (2018), *The Geography of EU Discontent*, EU Commission.
- (7) Algan et al. (2017), *The European trust crisis and the rise of the populism*, Brookings Papers on Economic Activity, pp. 309-400.
- (8) EU. Commission (2020), *European Semester: Country Reports (Luxembourg)*.
- (9) Voir <http://www.land.lu/page/article/163/336163/DEU/index.html>.
- (10) Haëntjens et al. (2015), *Eco-urbanisme*, Eco-société.

Quelle conséquence aura la crise sur le secteur de l'assurance ?

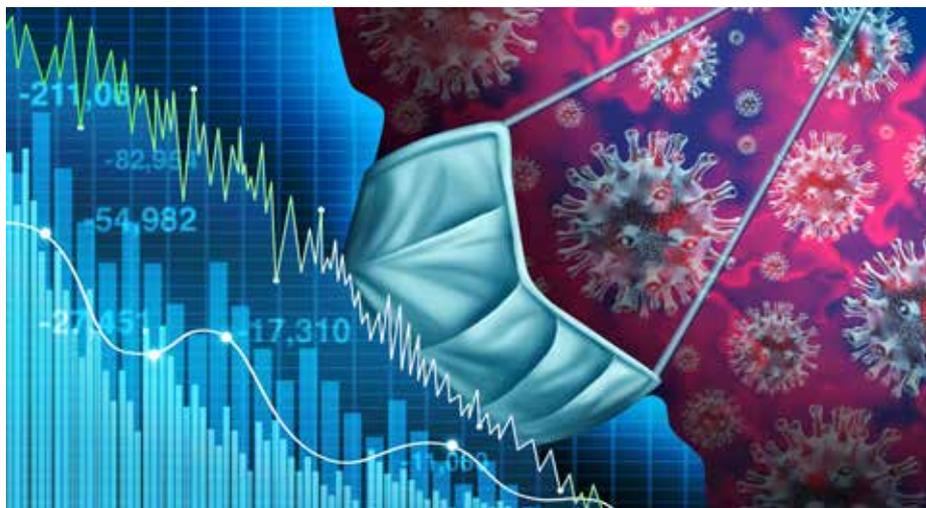
Si les pertes des entreprises liées à une pandémie ne sont pas couvertes par les assureurs, le secteur risque tout de même d'être fortement impacté par la crise du COVID-19, notamment en raison de l'annulation d'un grand nombre d'événements. Heureusement, au Luxembourg, les assureurs sortaient d'une année 2019 assez exceptionnelle.

La pandémie de coronavirus a mis de nombreux secteurs de l'économie à genoux. Celui de l'assurance, qui dépend en partie de la poursuite de l'activité économique et de la bonne santé des marchés boursiers, sera-t-il lui aussi considérablement impacté par cette crise ? C'est probable, mais sans doute pas de la façon à laquelle on penserait de manière intuitive.

Pas d'assurance contre les pertes en cas de pandémie

Pour le secteur de l'assurance, la première menace qui vient à l'esprit est celle liée à l'explosion des demandes d'indemnisation émanant des entreprises en raison des pertes d'exploitation causées par la pandémie. Ce phénomène serait en effet de nature à vider entièrement les caisses des assurances, les conduisant à la faillite. Toutefois, comme Marc Lauer, CEO du groupe Foyer, l'a rappelé à la fin du mois de mars à nos confrères du *Wort*, les pertes liées à une pandémie – comme celles entraînées par une catastrophe nucléaire ou une guerre – ne peuvent pas être couvertes par les assurances. En effet, dans la mesure où elles concernent en même temps la quasi-totalité des entreprises assurées, les différentes assurances ne seraient pas en mesure d'indemniser chacune d'entre elles.

Il existe certes des polices d'assurance *non-damage-business-interruption* qui peuvent compenser les pertes de revenus liées à la fermeture d'usines ordonnée par l'État mais, dans la pratique, elles ne sont à peu près jamais souscrites par les entreprises. Par contre, les assureurs de crédit commercial risquent d'être énormément mis à contribution au cours des



Les turbulences des marchés boursiers impactent également fortement le secteur, les différents groupes d'assurances effectuant en effet des placements sur ces marchés. Au regard de l'ensemble des avoirs des principaux groupes d'assurances luxembourgeois, le volume que représentent ces placements reste toutefois limité et les conséquences des pertes subies sur ce marché ne seraient dès lors pas trop importantes.

prochaines semaines : ils compensent en effet les pertes des entreprises lorsque leurs clients ne paient pas les produits fournis.

Tous les domaines en perte de vitesse

Ce qui pourrait être plus dommageable pour le secteur des assurances est à chercher ailleurs. On assure aujourd'hui à peu près tout, et notamment les événements

de petite, moyenne et grande envergure. Pour certaines sociétés d'assurances spécialisées, l'annulation de manifestations majeures comme la Coupe d'Europe de football ou les Jeux olympiques de Tokyo représente ainsi un manque à gagner très important. Ceci étant dit, toujours selon Marc Lauer, ce sont tous les domaines d'activité de l'assurance qui sont en perte de vitesse.

PITCH

YOUR

STARTUP

pysu.eu

MARKETING, EVENTS, PUBLISHING.
POWERED BY FARVEST

50.000€
IN PRIZE MONEY

**CALL FOR
STARTUPS**

→ www.pitchyourstartup.eu
→ info@pitchyourstartup.eu

**ICT
SPRING
EUROPE**

September



**AI, Machine
Learning & Big Data**



Supply Chain



Cybersecurity



Assurances

Au-delà de ces phénomènes, les turbulences des marchés boursiers impactent également fortement le secteur, les différents groupes d'assurances effectuant en effet des placements sur ces marchés. Au regard de l'ensemble des avoirs des principaux groupes d'assurances luxembourgeois, le volume que représentent ces placements reste toutefois limité et les conséquences des pertes subies sur ce marché ne seraient dès lors pas trop importantes.

Une année 2019 exceptionnelle

Le secteur de l'assurance au Luxembourg dispose heureusement d'une trésorerie

assez bien fournie qui lui permettra sans doute de faire face à cette crise sans trop de dommages. Le groupe Foyer détient par exemple « *deux fois plus de capitaux propres que ce qu'exige la loi* », selon son CEO.

Plus largement, l'ensemble du secteur sortait d'une année 2019 tout simplement exceptionnelle. Le dernier rapport du Commissariat aux Assurances, rendu public le 6 février dernier, permet de s'en rendre compte. Au 4^e trimestre 2019, l'encaissement des branches non-vie a progressé de 142,86 % par rapport au 4^e trimestre 2018. Les primes d'assurances vie augmentent elles aussi de 7,02 % par rapport à la

même période l'année précédente. Ces résultats sont dans la droite ligne de ceux constatés lors des trois trimestres précédents. Ainsi, au niveau global, les primes encaissées ont augmenté de 44,51 %, les branches non-vie progressant de 186,41 % et l'assurance vie de 18,61 %.

Cette progression importante de l'activité en 2019 a évidemment généré des revenus plus importants : 373,54 millions EUR (+ 46,40 %) pour la branche vie et 79,20 millions EUR (+ 3,80 %) pour le non-vie, hors assurances maritimes du 4^e trimestre. Ce dernier domaine profite notamment du Brexit et de l'installation au Luxembourg de certaines compagnies d'assurances.

Muni de ces réserves financières, le secteur luxembourgeois de l'assurance devrait donc pouvoir surmonter cette crise sans trop de problèmes. ☑

Quentin Deuxant

Les pertes liées à une pandémie – comme celles entraînées par une catastrophe nucléaire ou une guerre – ne peuvent pas être couvertes par les assurances.

Marc Lauer, nouveau président de l'ACA

Suite à l'assemblée générale de l'ACA (Association des Compagnies d'Assurances et de réassurances) du 27 mai dernier, le conseil d'administration est passé de 15 à 18 membres. Le mandat des administrateurs est de 2 ans.

Le nouveau conseil d'administration de l'ACA est composé comme suit : Marc Lauer/Groupe Foyer (président) ; Christian Gibot/Cardif Lux Vie (vice-président) ; Marie-Hélène Massard/AXA Assurances Luxembourg (vice-présidente) ; Christian Strasser/Lalux Assurances (vice-président) ; Marc Hengen/ACA (administrateur-délégué) ; Florent Albert/Lombard International Assurance ; Romain Braas/Bâloise Assurances ; Jean Elia/Sogelife ; Pascal Herrmann/The Shipowners' Mutual Protection and Indemnity Association (Luxembourg) ; Ivo Hux/Swiss Re Europe ; Christian Kanu/Tokio Marine Europe ; Loïc Le Foll/La Mondiale Europartner ; Nicolas Limbourg/VitisLife ; Amandine Motte/CNA Insurance Company (Europe) ; Xavier Nevez/Zurich Eurolife ; Andrea

Schmid/Hiscox ; Guy Van den Bosch/CALI Europe ; et Eric Winter/Allianz Life Luxembourg.

Les suppléants élus/nommés sont : Dirk Billemon/Liberty Specialty Markets ; Georges Biver/AXA Assurances Luxembourg ; Thomas Brazil/Sompo International Insurance Europe ; Thierry Brevet/West of England ; Bénédicte Burgun/Cardif Lux Vie ; Jean-Mary Castillon/CNP Luxembourg ; Theo Iaponas/SwissLife Luxembourg ; Paul Lecoublet/Generali Luxembourg ; Frédéric Lipka/Natixis Life ; Thomas Lillelund/AIG Europe ; Franck Marchand/Foyer Assurances ; Valérie Mariatte-Wood/Lombard International Assurance ; Alain Nicolai/Bâloise Assurances ; Luc Themelin/Lalux Assurances ; Alvaro Villamor Garcia/Telefonica Insurance ; et Stéphane Vomscheid/ AFI ESCA.

L'ACA a également nommé Alain Schaedgen (Allianz Luxembourg) et Romain Rossetti (AME Life Lux) administrateurs honoraires de l'ACA. ☑



Le traitement des données de santé bientôt légitimé pour les assurances ?

Un projet de loi actuellement à l'étude par la Chambre des députés devrait permettre de légitimer le traitement des données de santé par les compagnies d'assurances au Luxembourg. Une bonne nouvelle pour un secteur en proie à un sentiment d'insécurité juridique depuis l'entrée en vigueur du RGPD, en 2018.



Afin de répondre aux exigences de conformité du RGPD, les assureurs ont par exemple dû obtenir le consentement de leurs clients pour continuer à collecter et traiter les données personnelles, notamment en matière de santé. Une situation plutôt bancal puisqu'ils peuvent se retrouver, du jour au lendemain, dans l'interdiction de traiter ces données en cas de retrait soudain du consentement.



Si cette nouvelle législation aboutit, les compagnies devront se soumettre à plusieurs mesures, notamment à la nomination d'un Délégué à la Protection des Données (DPO), des mesures de cryptage et d'anonymisation, la réalisation d'analyses d'impact ou encore des mesures de sensibilisation du personnel à la protection des data.

L'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) il y a deux ans a véritablement secoué l'activité de l'assurance au sein de l'Union européenne. Le secteur assurantiel, dont les données personnelles de santé relèvent d'une importance capitale, est désormais soumis, comme d'autres domaines, aux règles strictes du RGPD.

Ces nouvelles obligations ont amené les assureurs à revoir profondément leur organisation. Pour se mettre en conformité, le secteur a notamment dû repenser ses fondements en matière de sécurisation des données personnelles. Le RGPD accorde aussi de nouveaux droits aux prospects et aux clients, notamment en ce qui concerne la restitution et l'effacement de leurs données personnelles. Depuis mai 2018, les compagnies ont ainsi le devoir de supprimer les données de leurs prospects dès lors que ces derniers n'ont pas signé de contrat dans les 3 ans suivant le dernier contact. L'échéance pour la conservation des données des clients est également fixée à 10 ans après la résiliation contractuelle.

Un numéro d'équilibriste inconfortable

Face à la complexification de cet aspect de la profession, les compagnies doivent très souvent jouer aux équilibristes. Un numéro qui pourrait bientôt prendre fin grâce à un projet de loi actuellement en cours d'étude devant la Chambre des députés luxembourgeois. Ce texte devrait apporter un peu de clarté dans une situation devenue ambiguë depuis la

mise en application de la loi européenne. Explications.

Avant le déploiement du RGPD, la législation grand-ducale disposait, depuis 2002, de lois spécifiques en matière de protection des données à caractère personnel dans les secteurs bancaire et d'assurance. On estimait alors que le secret professionnel auquel étaient soumises ces structures garantissait aux clients la protection de leurs données. La loi de 2018 relative au RGPD a remplacé celle de 2002 sans inclure de formule similaire à celle qui se trouvait dans la précédente loi pour légitimer explicitement le traitement de data concernant la santé par les compagnies d'assurances. « Par conséquent, les compagnies d'assurances se trouvent dans une situation d'insécurité juridique quant au traitement de data concernant la santé alors que pourtant il est indispensable pour les compagnies d'assurances de traiter des données concernant la santé dans le cadre notamment des contrats d'assurance maladie, d'assurance vie ou d'assurance accident », peut-on ainsi lire dans le projet de loi déposé à la Chambre le 23 décembre dernier.

Afin de répondre aux exigences de conformité du RGPD, les assureurs ont par exemple dû obtenir le consentement de leurs clients pour continuer à collecter et traiter les données personnelles, notamment en matière de santé. Une situation plutôt bancale pour les assureurs qui peuvent se retrouver, du jour au lendemain, dans l'interdiction de traiter ces données en cas de retrait soudain du consentement.

Un intérêt public important ?

Devant un tel inconfort pour les compagnies, le législateur luxembourgeois a ainsi décidé de réagir avec un projet de loi prévoyant de légitimer le traitement des données de santé des assureurs. Pour justifier cette légitimité, le projet de loi évoque ainsi la participation des assurances à « un intérêt public important, dans la mesure où l'assurance apporte à l'assuré la certitude qu'il sera indemnisé si c'est sur lui ou sur ses biens que le risque qui menace chacun de nous, individuellement aussi bien que collectivement, se réalise ».

Si cette nouvelle législation aboutit, les compagnies devront se soumettre à plusieurs mesures, notamment à la nomination d'un Délégué à la Protection des Données (DPO), des mesures de cryptage et d'anonymisation, la réalisation d'analyses d'impact ou encore des mesures de sensibilisation du personnel à la protection des data. Elles devront également respecter scrupuleusement les règles liées au secret professionnel.

En avril dernier, le Conseil d'État avait rendu un avis favorable pour l'adoption de ce projet de loi. Une nouvelle que le secteur assurantiel luxembourgeois attendait avec impatience !

Alex Barras

15 & 16 September 2020

› Register now

ICT SPRING EUROPE

FINTECH × DIGITAL × SPACE × AI

GLOBAL TECH CONFERENCE

The place where Digital, Tech and Science converge

ictspring.com

Side events:



Un régime spécial pour couvrir les pandémies ?

Pour l'heure, les risques et pertes liés à une pandémie telle que celle du COVID-19 ne sont, dans la plupart des cas, pas couverts par les compagnies d'assurances. Le CEO français d'AXA a toutefois lancé l'idée de créer une police spéciale pour ce type de catastrophes sanitaires.



Face à la situation inédite que nous connaissons, ce sont les États qui jouent, dans la mesure de leurs possibilités, ce rôle de compagnie d'assurances en fournissant, chacun à leur manière, un soutien financier aux entreprises qui doivent traverser cette crise sanitaire. Les compagnies d'assurances ne sont toutefois pas impassibles et cherchent à apporter, elles aussi, leur pierre à l'édifice.

Boost and protect your exports

The one stop-shop of the Luxembourg Government that offers financial support for promotion and exhibition costs as well as insurance solutions for international trade and investment risks.

ODL 
LUXEMBOURG EXPORT CREDIT AGENCY

www.odl.lu



Dans de nombreux contrats, la pandémie fait partie des exclusions de garantie.

Aujourd'hui, la pandémie, à savoir la propagation, au même moment et dans une zone géographique très étendue, d'une maladie infectieuse et contagieuse, n'est pas un risque couvert par la plupart des assurances. Ainsi, dans de nombreux contrats, la pandémie fait partie des exclusions de garantie.

Une indemnisation est néanmoins possible en cas de pandémie dans le cadre d'une assurance décès ou santé, ou encore de l'organisation d'un événement. Un arrêt de travail, des frais de soins ou de décès liés à une pandémie peuvent par exemple être pris en charge par votre compagnie d'assurances. De la même manière, les organisateurs sont aussi de plus en plus protégés en cas d'annulation ou de report de leur événement. En revanche, une annulation de voyage de la part d'un particulier ou des pertes d'exploitation pour une entreprise en cas de pandémie ne sont que très rarement couverts.

Un risque difficile à évaluer

Si le risque pandémique n'est aujourd'hui pas pris en charge par les compagnies d'assurances, c'est parce qu'il reste particulièrement difficile à évaluer. Difficile en effet, pour les actuaires, de déterminer la probabilité de survenance d'un sinistre lié à une pandémie et de chiffrer son coût pour l'assureur.

Les sinistres relatifs à une épidémie mondiale et les pertes qu'ils engendrent peuvent en effet dépendre de multiples facteurs, pour le moins imprévisibles : le type de maladie, son degré de contagiosité, les mesures éventuelles prises pour limiter sa propagation, les mouvements de population dans le monde, etc.

Indemniser les pertes dues à une pandémie

Face à la situation inédite que nous connaissons, ce sont les États qui jouent, dans la mesure de leurs possibilités, ce rôle de compagnie d'assurances en fournissant, chacun à leur manière, un soutien financier aux entreprises qui doivent traverser cette crise sanitaire.

Les compagnies d'assurances ne sont toutefois pas impassibles et cherchent à apporter, elles aussi, leur pierre à l'édifice. Dans une interview parue dans le *Journal du dimanche* le 4 avril dernier, le P-DG du groupe d'assurances français AXA, Thomas Buberl, évoque ainsi l'idée de créer un régime spécial pour ce type de catastrophe sanitaire.

Mutualiser les fonds

S'inspirant de ce qui se fait déjà pour les catastrophes naturelles en France, le CEO envisage de développer une solution de mutualisation pour accompagner les

crises sanitaires d'une telle ampleur. Ce régime « pourrait appartenir à 50 % à l'État et à 50 % à un pool d'assureurs privés, imagine Thomas Buberl. On encaisserait chaque année des primes qui seraient mises en réserve. En cas de crise, les assureurs paieraient jusqu'à deux à trois fois le montant des primes, l'État prenant le relais au-delà ».

Interrogé par nos confrères de *Paper-Jam* à ce sujet, Claude Wirion, directeur du Commissariat aux assurances, estime néanmoins que « la proposition de Monsieur Buberl se situe dans un contexte purement français, la France disposant, en matière de risques catastrophiques, d'une série de mécanismes qui n'ont pas leur parallèle au Grand-Duché de Luxembourg ». Ce mécanisme, dépendant en outre de décisions politiques, ne semble donc pas si évident à mettre en œuvre, en l'état, dans notre pays. ☑

Jeanne Renauld



Entreprises magazine



6

numéros par an + 2 suppléments



Abonnez-vous

Entreprise :

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

Tél. : Fax :

E-mail :

A renvoyer à:
Entreprises magazine - Service abonnements
223, rue de Cessange - L-1321 Luxembourg

ABONNEMENTS

- ➔ 1 an – 6 numéros + 2 suppléments plein cadre : 40 EUR
- ➔ 2 ans – 12 numéros + 4 suppléments plein cadre : 72 EUR



COVID-19 : les assurés s'interrogent

Les assurés s'interrogent sur le rôle des assureurs dans la prise en charge de situations liées à la pandémie et aux conséquences dommageables pour eux : pertes du chiffre d'affaires, annulation d'un voyage, mise en quarantaine à l'étranger... En retour des primes perçues, les assureurs ne devraient-ils pas couvrir les conséquences de cette crise ?

Bien évidemment. Mais voilà, la profession n'a pas prévu en amont un régime d'assurances contre les risques sanitaires ni par conséquent de primes y afférentes. Les assureurs vont-ils faire des propositions en ce sens ? C'est plus que probable.

Bref panorama de la situation

Dans de nombreux pays européens les garanties en effet ne couvrent que les pertes liées à un dommage matériel, par exemple un incendie, qui empêcherait une entreprise de travailler mais non un événement aléatoire pour lequel par définition aucune prime n'a été perçue en amont.

Partant, refait surface la question de la couverture de l'événement aléatoire : après l'aléa climatique désormais couvert, l'aléa sanitaire appelle à son tour une couverture. Urgemment. D'autant que la liste des pandémies s'allonge année après année (VIH, SRAS, H1N1, COVID-19...), mondialisation oblige. Laisser payer le contribuable/assuré n'est pas acceptable, laisser payer la totalité de la facture aux Etats non plus. Non seulement cela conduit à mettre à mal leurs finances publiques déjà dans le rouge, mais aussi prive d'autres secteurs publics de financements. La profession de toute évidence est appelée à se mobiliser économiquement, pour soutenir les TPE, les artisans, commerçants et indépendants. Pour cela elle doit s'organiser.

L'assurance cible de nombreuses attaques

Depuis le début de la crise, un peu partout, le monde de l'assurance est la cible de nombreuses attaques de la part des



assurés (les PME principalement) mais également des Etats qui ont dû mettre la main à la poche. En France, la pression vient du gouvernement ; son ministre de l'Economie engage une partie de bras de fer avec l'assurance, demandant aux uns et aux autres de participer à l'effort de solidarité nationale. Ce dernier a ainsi réussi à convaincre certains assureurs de prendre en charge 10 à 15 % des pertes d'exploitation des restaurants et des hôtels ; d'autres ont accepté de commercialiser des contrats permettant aux entreprises de s'assurer pour l'éventuelle fermeture de leur établissement. En Bavière, plusieurs assureurs dont Allianz vont couvrir jusqu'à 15 % des pertes d'exploitation enregistrées par les boulangeries, les restaurants, l'hôtellerie touchés par le confinement. De concert avec le gouvernement luxembourgeois, les assureurs et réassureurs de

la Place ont souscrit l'emprunt obligataire de 2,5 milliards émis par l'Etat le 21 avril afin de lutter contre la pandémie. Reste à faire des efforts commerciaux vis-à-vis des petites entreprises.

Ce que l'assuré attend des agents d'assurances

Les assurés attendent de leur agent d'assurances des gestes commerciaux : réductions tarifaires, extensions de garanties d'assurance, indulgence sur les retards de paiement... en particulier les PME, les indépendants, les très petites entreprises qui ont subi des pertes d'exploitation. Certains assureurs de la Place peuvent consentir des réductions tarifaires et faire preuve d'indulgence sur les retards de paiement, au cas par cas et lorsqu'ils estiment que les dossiers de leurs clients méritent un soutien. Les personnes les



Le secteur des assurances réfléchit à un régime permettant une meilleure protection en cas de nouvelle catastrophe sanitaire, comme ce fut le cas dans le domaine des risques climatiques.

plus fragiles et les personnels soignants devraient pouvoir également en bénéficier, mais il y a peu de visibilité sur le traitement des dossiers de ces assurés. Enfin, les PME, artisans et commerçants attendent la mise en place d'une nouvelle cotisation pour prévenir les risques pandémiques et ainsi indemniser les pertes d'exploitation subies.

La profession réfléchit-elle à un régime d'assurances contre les risques sanitaires majeurs ?

Sous pression, le secteur des assurances réfléchit en effet à un régime permettant une meilleure protection en cas de nouvelle catastrophe sanitaire, comme ce fut le cas dans le domaine des risques climatiques. L'élaboration de ce nouveau régime n'est certes pas simple : plusieurs problèmes se posent au secteur tels que : quels types d'événements entraîneront le déclenchement du dispositif de garantie et pour quels préjudices ? A quelle hauteur ? Quelles entreprises seront concernées et avec quel financement pour en assurer la solvabilité ? En France comme au Luxembourg, sous la houlette du gouvernement, la Fédération Française de l'Assurance (FFA) met en place un groupe de travail chargé d'établir d'ici six mois un système permettant de prendre en charge la situation de catastrophe sanitaire via un mécanisme de protection (ACA/Luxembourg).

La profession a finalement accepté de revoir sa copie, apportant ainsi sa contribution à l'effort de solidarité nationale. ✓

Martine Borderies

L'Autorité Européenne des Assurances et des Pensions Professionnelles (AEAPP) se positionne

Le régulateur européen a demandé avec fermeté aux assureurs de réduire ou de renoncer temporairement – au moins jusqu'au 1^{er} octobre 2020 – au versement des dividendes ainsi qu'au rachat d'actions destinées à rémunérer les actionnaires « *étant donné le niveau d'incertitude quant à la durée, l'étendue et la force de l'impact du COVID-19 sur les marchés financiers et l'économie* ». Il s'agit là de recommandations, chaque Etat étant libre de ses choix.

Dont acte. Les régulateurs nationaux ne parlent pas en effet d'une seule et même voix, suivis en cela par les assureurs et réassureurs. Là où le régulateur français a demandé à la profession de suivre la ligne de conduite préconisée par le régulateur européen, l'Autorité de surveillance allemande et le Commissariat aux Assurances luxembourgeois ont choisi de se positionner à contre-courant de ce que préconise l'AEAPP.

Du côté des assureurs, de grandes banques/assurances françaises, parmi lesquelles la Société Générale, Natixis, le Crédit Agricole et BNP Paribas, ont également renoncé à verser des

dividendes à leurs actionnaires au 1^{er} semestre. Parmi eux, certains ne manquent pas de pointer du doigt la distorsion de concurrence.

En effet, de grands assureurs comme AXA et Allianz, présents dans de nombreux pays, ont refusé de se positionner jusqu'à la tenue de leur assemblée générale – reportée au 30 juin prochain pour AXA –. De même, les réassureurs Scor, Swiss Life, Zurich Insurance, Swiss Re et Munich Re continuent de verser les dividendes à leurs actionnaires. Les uns et les autres, pour justifier leur position, objectent que les règles communes doivent s'imposer à tous les concurrents.

Discordances dans les rangs donc. Il est vrai que la soif des actionnaires et plus particulièrement des grands actionnaires n'a pas de limites.

Pour aller plus loin :

<https://www.argusdelassurance.com/les-assureurs/compagnies/coronavirus-l-epineuse-question-du-versement-des-dividendes.163211>



La question de la mutualisation des risques

La crise sanitaire secoue la planète ; tous les secteurs de la vie économique sont touchés et l'assurance n'échappe évidemment pas à la règle : elle se trouve même en première ligne. L'arsenal juridique dont dispose la profession est bien modeste face aux conséquences du COVID-19. Quelques pistes de réflexion.

Le rôle des assureurs ne consiste-t-il pas à avoir une vision à long terme ? Avant le COVID-19, il y a eu d'autres épisodes viraux tels que celui du SIDA (VIH), d'Ebola, de l'hépatite C... et pourtant...

L'arsenal juridique des assureurs s'est révélé modeste face aux conséquences du COVID-19

Sous le feu des critiques, la profession s'apprête donc à engager une réflexion en partenariat avec l'Etat. En France comme au Luxembourg, la création d'un régime de type assurantiel destiné à intervenir en cas de future(s) crise(s) sanitaire(s) est abordée. Parmi les questions que les assureurs se posent se retrouvent celles-ci : la pandémie sanitaire est-elle un risque assurable ? Certains pensent que non ; une assurance « entreprises » destinée à couvrir ces dernières, le cas échéant, est-elle envisageable ? Si oui, ce dispositif couvrirait-il toutes les entreprises ou seulement les TPE/PME à l'exclusion des grands groupes ? Cette assurance serait-elle obligatoire ou facultative ?

Dans le même temps, les PME/TPE mettent la pression

Les chefs d'entreprise veulent savoir qui va aujourd'hui – et pour le futur – payer le manque à gagner. Les commerçants et les restaurateurs qui sont particulièrement affectés par cette crise veulent être entendus.

Depuis le début, les assureurs en effet refusent de prendre en charge les pertes d'exploitation – leurs exigences s'apparentant à un refus ; le refus de l'assureur français AXA de prendre en charge les



Entre autres pistes : le transfert direct ou indirect de ces risques auprès des marchés financiers, les « pandémie » bonds, corona bonds, cat bonds ayant déjà démontré leur efficacité. Les assureurs comme les réassureurs peuvent par exemple émettre des cat bonds ou obligations « catastrophe » lors de catastrophes naturelles exceptionnelles.

pertes subies par l'un de ses assurés, un restaurateur parisien propriétaire de plusieurs restaurants, a été largement commenté par la presse. Du reste, le tribunal de commerce saisi par ce restaurateur lui a donné raison et condamné AXA. Ces conflits sont regrettables pour tout le monde.

Parmi les solutions possibles envisagées : la mutualisation des sinistres les plus élevés entre tous les professionnels

de la santé, par exemple – proposition française de 2011 – est une piste ; seul inconvénient : elle aurait quelques effets secondaires sur le marché de l'assurance, notamment celui de primes beaucoup plus élevées. Créer un régime similaire à la garantie obligatoire contre les catastrophes naturelles ou technologiques est une autre solution, la garantie obligatoire reposant sur le renfort de l'Etat. Cette proposition ne fait pas l'unanimité de la



profession pour diverses raisons – une crise sanitaire est différente d'une catastrophe naturelle. Autre piste : le transfert direct ou indirect de ces risques auprès des marchés financiers, les « pandémie » bonds, corona bonds, cat bonds ayant déjà démontré leur efficacité. Les assureurs comme les réassureurs peuvent par exemple émettre des cat bonds ou obligations « catastrophe » lors de catastrophes naturelles exceptionnelles. Rappelons que ces obligations sont émises pour transférer auprès d'autres opérateurs une partie des risques liés à des événements exceptionnels. Cela permet aux cédants (les assureurs) d'accéder à davantage de capacités et aux réassureurs de protéger leur capital. A noter qu'AXA a été le premier assureur à émettre en France un cat bond.

Transposer ce mécanisme dans le cadre d'une pandémie

Cette stratégie ne semble pas remporter la faveur de certains experts. Pourtant, cela paraît être le seul moyen de mobiliser rapidement les fonds nécessaires.

S'agissant des « pandémies » bonds, lors de l'épidémie du virus Ebola, la Banque mondiale a émis des obligations dont l'objet était d'associer les marchés financiers à la lutte contre le virus dans les pays en développement. La création d'un fonds dédié s'est révélée être un succès. Depuis l'épidémie de coronavirus, ces obligations ont pourtant perdu 50 % de leur valeur, les investisseurs craignant de perdre leur mise depuis l'éruption soudaine du virus en Iran et en Italie. Pour mémoire, les propriétaires de ces obligations touchent des intérêts annuels très élevés et ne veulent prendre aucun risque. Dès lors, faire porter

l'entièreté du risque économique d'une crise sanitaire mondiale au seul secteur financier ne semble pas réaliste. Il faut donc, lorsqu'une pandémie se déclare, obliger ces propriétaires à reverser tout ou partie de leurs investissements à un fonds spécifique « corona » de la Banque mondiale.

L'assureur mondial AXA pour sa part suggère de créer un régime d'assurance « Pandémies » en partenariat avec l'Etat français : le fonds spécifique serait détenu à 50 % par l'Etat, le restant par un groupe privé d'assureurs et financé par des primes mises en réserve. Au Luxembourg, de concert avec le gouvernement, les assureurs et réassureurs de la Place ont souscrit l'emprunt obligataire de 2,5 milliards émis par l'Etat le 21 avril afin de lutter contre la pandémie.

Recourir à la réassurance

Enfin, les assureurs doivent eux-mêmes se prémunir contre ce nouveau risque en recourant à la réassurance.

Au-delà d'un certain niveau de sinistralité, c'est la réassurance qui prend le relais. Toutefois, pour se prémunir, les entreprises d'assurances doivent également augmenter leurs fonds propres, ce qui est du reste une exigence de Solvabilité 2, la directive du Parlement européen et du Conseil (2009). Dans le cadre de cette directive et d'ici janvier 2021, il est demandé aux assureurs et aux réassureurs de prendre en compte, pour le futur, les critères environnementaux, sociétaux et de gouvernance, et d'évaluer de quelle manière ces types de risques – auxquels vient récemment d'être ajouté le risque sanitaire – peuvent affecter leurs fonds propres.

Récemment, le Parlement européen est monté au créneau pour déplorer les actions de certains assureurs qui refusent de dédommager l'arrêt d'exploitation.

Il est intéressant de souligner que selon l'Agence de notation spécialisée des sociétés d'assurances, AM Best, le secteur de l'assurance en Europe peut gérer l'épidémie même si celle-ci peut à terme affecter aussi bien l'actif que le passif du bilan des assureurs. Leur principal problème serait plutôt la réaction des marchés et des gouvernements.

Et les assurés dans tout cela ? La société est-elle prête à allouer certaines ressources à la réduction des risques ? Le véritable débat ne fait que commencer. ☑

Martine Borderies

Pour aller plus loin :

<https://www.lefigaro.fr/conjoncture/quest-ce-que-les-pandemic-bonds-dont-la-valeur-chute-avec-le-coronavirus-20200226>

<https://thefintechtimes.com/covid-19-insurance-responses-around-the-world-infographic>

<https://www.eficiens.com/tous-les-articles-assurance-coronavirus>



Des assurances pour l'inhabituel

Tournages de films à gros budget, tournées musicales dans les stades, chevaux de course, œuvres d'art... Il est aujourd'hui possible d'assurer les événements et les objets les plus inhabituels et les plus précieux. Plongée dans un univers de démesure où les caprices d'une star peuvent engendrer de graves conséquences.

Connaissez-vous les dessous rocambolesques du film *L'homme qui tua Don Quichotte* de Terry Gilliam, l'ancien Monty Python ? Présenté en clôture du Festival de Cannes en 2018, ce long métrage a failli ne jamais voir le jour. Une première tentative de réalisation commence en effet en 2000 avec Jean Rochefort, Johnny Depp et Vanessa Paradis. Mais rien ne se passe comme prévu. Le début du tournage a lieu près d'une base militaire au nord de Madrid et les vols d'avions empêchent la prise de son direct. Dès le deuxième jour, des pluies diluviennes emportent une partie du matériel et verdissent le désert qui ne peut plus servir pour le décor. Jean Rochefort se voit ensuite diagnostiquer une double hernie discale. Il ne montera plus jamais à cheval... Au final, le tournage est arrêté et entraîne un versement de quelque 20 millions de dollars d'indemnités par l'assureur allemand HDI & HDE, qui arrêtera très vite de couvrir les tournages de films.

Dans l'ombre du box-office

Pourtant, aujourd'hui encore, le tournage et la production de chaque film qui arrive sur les grands écrans ont été couverts par un ou plusieurs assureurs spécialisés, parmi lesquels on retrouve Circles Group, société basée à Windhof depuis 2001. A son « palmarès » récent, on retrouve de nombreux films français comme *Papi Sitter* de Philippe Guillard, avec Olivier Marchal et Gérard Lanvin à l'affiche, *Le Lion* de Ludovic Colbeau, avec Dany Boon et Philippe Katerine, ou encore *La Belle Époque*, le second long métrage de Nicolas Bedos. « Un premier risque pour un producteur est que son acteur principal tombe

malade. Il va perdre un ou plusieurs jours de tournage, avec tous les désagréments et retards que cela peut engendrer. S'il a souscrit une assurance auprès de Circles Group, nous allons payer tous les frais dus ou irrécupérables. Si la maison dans laquelle le tournage a lieu prend feu, nous interviendrons, et si l'acteur détruit une voiture de jeu durant le tournage, nous la rembourserons », nous expliquait Edouard Le Grelle, lors d'une interview réalisée en 2017.

Grâce à sa plateforme en ligne, Circles Group est en mesure de proposer des solutions d'assurances sur mesure à tous

les producteurs de films, mais aussi de permettre la souscription *online* pour d'autres risques (très) spéciaux, tout en s'appuyant sur un large réseau de courtiers, actifs dans plus de 40 pays. Parmi ces risques spéciaux, on retrouve les événements culturels ou sportifs, du plus petit au plus grand. Circles Group s'est notamment illustrée dans ce domaine en assurant des événements incontournables comme le rallye Paris-Dakar, le Tour de France, le Grand Prix de F1 de Belgique, mais aussi la tournée des Restos du Cœur.

S'assurer contre les risques politiques

Mais les films et les événements ne sont pas les seules choses inhabituelles à pouvoir être assurées. Certaines personnes assurent leurs chevaux, des bijoux, des yachts, des villas, des œuvres d'art... Rien de neuf si ce n'est que cela peut se faire aujourd'hui directement en ligne.

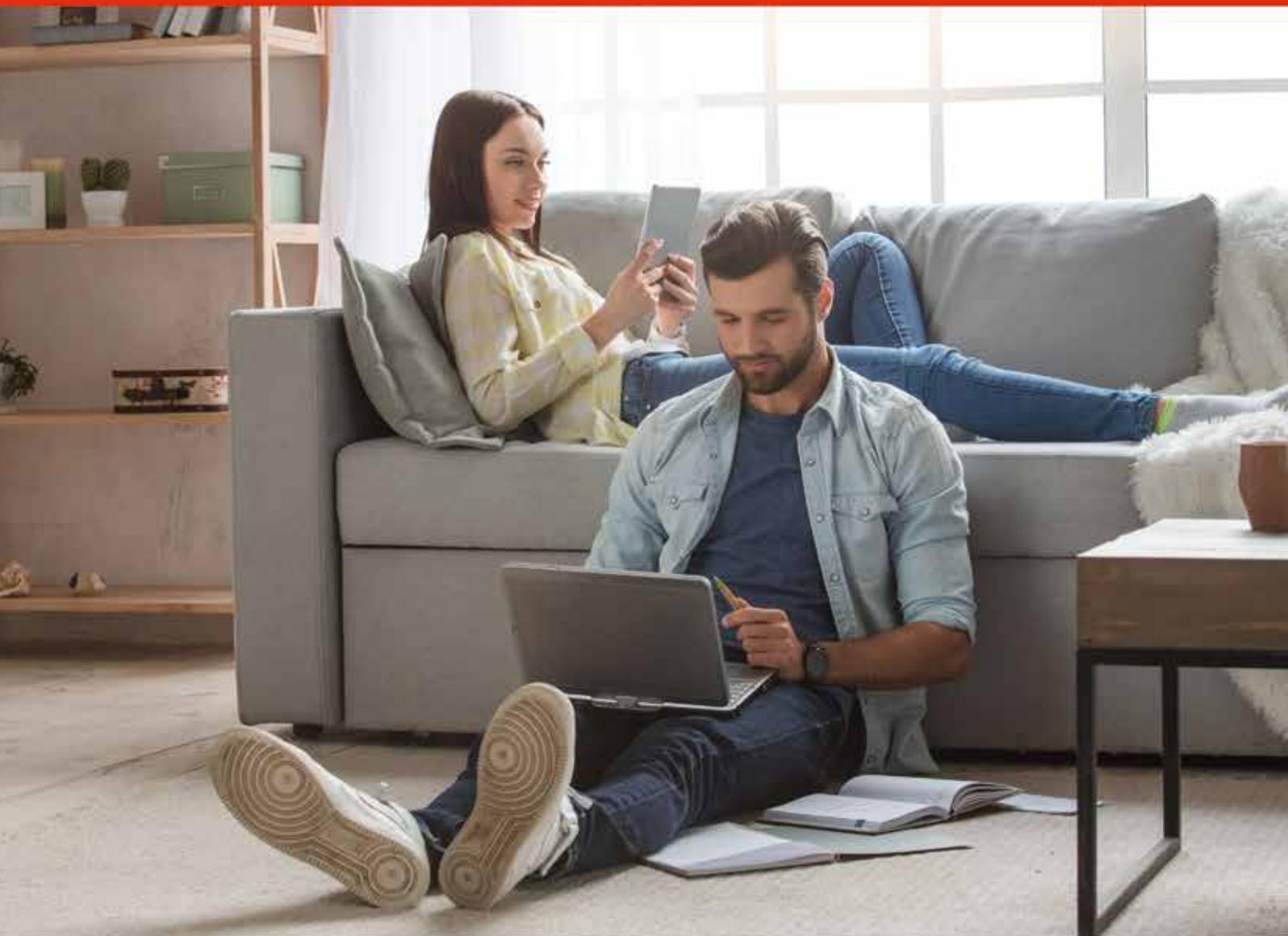
Plus exotique ? Saviez-vous qu'il était possible de s'assurer contre les risques politiques ? Ou encore contre les risques d'une action marketing ? Une marque ou un annonceur peut ainsi se prémunir contre ce qu'on appelle les remontées publicitaires ou promotionnelles. Tout le monde connaît ces offres où votre pot de crème chocolat est totalement remboursé si vous transmettez une preuve d'achat à moindre prix. Si la marque estime qu'elle va devoir rembourser 100.000 EUR et qu'elle doit au final faire face à des demandes pour 300.000 EUR, elle peut souscrire une assurance pour couvrir cette différence.



Tournages de films à gros budget, tournées musicales dans les stades, chevaux de course, œuvres d'art... Il est aujourd'hui possible d'assurer les événements et les objets les plus inhabituels et les plus précieux.

Michaël Peiffer

Vous travaillez au Luxembourg ? Calculez facilement votre salaire



Retrouvez la calculatrice fiscale sur www.lesfrontaliers.lu



Résidents, frontaliers, avec notre calculatrice fiscale estimez facilement et rapidement votre salaire.

Faites vos simulations pour vos entretiens d'embauche ou vos demandes d'augmentation.

Évaluez votre salaire en cas de changement de statut (mariage, pacs, naissance...)

Emploi, fiscalité, mobilité, famille, santé, petites annonces...

Le seul site dédié aux frontaliers et aux résidents étrangers du Luxembourg !

 **les
frontaliers®**

Atradius

L'assurance-crédit, une protection efficace contre les impayés

En cette période inédite et complexe de relations commerciales, les entreprises ont plus que jamais besoin d'être sécurisées. Afin de garantir les impayés, elles peuvent se tourner vers l'assurance-crédit. Rappel des fondements avec Pierre-Henri Molle, mandataire général, Atradius Crédito y Caución S.A. de Seguros y Reaseguros.

Qu'est-ce qu'une assurance-crédit ?

C'est un outil de gestion qui sert à minimiser les risques d'impayés des factures clients dûs généralement à une insolvabilité, un problème de trésorerie temporaire, un risque politique... C'est une solution simple et flexible pour obtenir le paiement des marchandises livrées ou des prestations de services effectuées. L'assurance-crédit s'adresse aux entreprises de toutes tailles, même aux plus petites.

L'entreprise transfère donc le risque de non-paiement à l'assureur-crédit...

En effet, si le client fait défaut, c'est l'assureur-crédit qui va indemniser l'entreprise en cas de défaillance de son client suite à des événements préalablement définis dans le contrat. Généralement, l'assurance-crédit couvre jusqu'à 90 % du montant hors TVA de la créance due.

L'assurance-crédit a 3 rôles-clés. Quels sont-ils ?

Il s'agit de la prévention, de l'indemnisation et du recouvrement de créances. Concernant son rôle préventif, il faut savoir que nous analysons en amont la santé financière du client ou du prospect que l'entreprise nous demande d'assurer. Au terme de cette analyse, Atradius accepte ou pas de couvrir le risque. En cas de refus, l'assuré paie seulement quelques euros pour celle-ci et bénéficie de nos informations quant aux faiblesses financières de son client/prospect. Libre ensuite à l'entreprise de négocier avec celui-ci ou

pas. Par contre, si nous acceptons de couvrir le risque, l'assuré paie une prime d'assurance qui va lui donner droit à une indemnisation de 90 % de sa facture en cas d'impayé. Cette prime d'assurance inclut également un service recouvrement de créances. Si Atradius récupère la totalité de la dette, les 10 % non indemnisés seront versés à l'assuré à réception du montant.

Est-ce le bon moment pour souscrire une assurance-crédit ?

Je le pense car, suite à la crise sanitaire, nous savons que de nombreuses entreprises vont faire faillite. Cela signifie que les assureurs-crédit vont durcir leurs conditions. Etant donné qu'elle agit comme un filtre (risques d'impayés

réduits au maximum) et un filet de sécurité (indemnisation garantie), l'assurance-crédit permet à l'entreprise assurée de développer son activité avec plus de sérénité. Ce qui n'est pas négligeable actuellement.

Propos recueillis par Isabelle Cousset



Pierre-Henri Molle, mandataire général, Atradius Crédito y Caución S.A. de Seguros y Reaseguros.
Photo-Focalize/Emmanuel Claude

« Etant donné qu'elle agit comme un filtre (risques d'impayés réduits au maximum) et un filet de sécurité (indemnisation garantie), l'assurance-crédit permet à l'entreprise assurée de développer son activité avec plus de sérénité. »



Nous sommes à vos côtés pour vous aider à maintenir le cap du développement et de la croissance

Sécurisez votre trésorerie!

En cette période perturbée, les flux de trésorerie sont plus qu'essentiels à la survie de l'entreprise.

Lorsqu'il s'agit de protéger vos liquidités, Atradius peut vous offrir des outils modernes pour une bonne gestion de vos ventes à crédit.

De cette façon, nous aidons votre entreprise à maintenir un cap en toute sécurité.

- Financez le développement de votre entreprise
- Suivez vos risques avec des outils performants
- Soyez assuré en cas de factures impayées

Contactez l'équipe Atradius et nous nous ferons un plaisir d'examiner les options adaptées à votre entreprise.

+ 352 26 258 773 - info.lu@atradius.com

www.atradius.lu

Atradius
Immeuble Edeleck
2-4, rue du Château d'Eau
3364 Leudelange

Office du Ducroire

Votre porte d'accès à l'exportation

Depuis l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2020, de la loi relative à l'élargissement de ses missions, l'ODL est dorénavant un établissement public, doté de la personnalité juridique et jouissant de l'autonomie financière et administrative. Forte de ce nouveau statut, l'ODL a pu développer rapidement tout un éventail de nouveaux instruments pour aider les entreprises exportatrices en cette période de crise/post-crise COVID-19, comme nous l'explique sa CEO, Simone Joachim.

Que change fondamentalement la loi qui régit dorénavant vos activités ?

L'ODL est maintenant un organisme indépendant de la Chambre de Commerce, avec une structure (conseil d'administration, direction, personnel) et une autonomie financière propres. Ainsi, tout comme n'importe quel établissement public, notre direction peut prendre toutes les décisions qui découlent de son mandat et réagir rapidement en proposant de nouvelles aides, notamment en matière d'accès au financement bancaire des entreprises exportatrices/importatrices. La loi a intégré également le COPEL (Comité pour la promotion des exportations luxembourgeoises) en tant qu'activité à part entière de l'ODL.

Puisque vous parlez du COPEL, quelles sont les aides spécifiques que vous avez pu proposer en pleine pandémie ?

L'ODL a développé une nouvelle catégorie d'aides réservée aux outils numériques, dont le Marketing numérique, qui a permis aux entreprises exportatrices luxembourgeoises en mode télétravail de continuer à promouvoir leurs produits et services à l'international de manière digitale, voire d'acquérir de nouveaux clients. Dans ce cas précis, les frais de consultance marketing numérique, d'acquisition d'un outil de *marketing automation*, d'achat de bases de données de prospects ou encore de publicité en ligne sont pris en charge par l'ODL à hauteur de 50 % avec un plafond annuel maximal de 20.000 EUR. Depuis la crise sanitaire,



Simone Joachim, CEO, Office du Ducroire.

les demandes affluent car la promotion *online* est la seule possible actuellement pour promouvoir ses activités à l'étranger puisque la plupart des salons et foires a été reportée à 2021. Afin d'aider les entreprises à préserver leur trésorerie, nous avons décidé d'accélérer le remboursement de toutes les factures acquittées qu'elles nous adressent.

Et en matière d'assurances à l'exportation ?

Afin de renforcer le soutien aux entreprises durant cette période difficile, qui a vu les assureurs-crédit réduire drastiquement toutes les couvertures, si bien

que les entreprises qui avaient souscrit une telle assurance ont été démunies et obligées de payer des acomptes avant livraison ou à la livraison, parfois à des fournisseurs qu'elles ne connaissaient pas, grevant fortement leur trésorerie, l'ODL a augmenté la quotité garantie des limites et contrats émis pendant l'état de crise dans le cadre des assurances à l'export. Plus de flexibilité a été donnée à l'assurance des crédits bancaires (qui permet aux banques de réduire partiellement le risque de non-remboursement des prêts qu'elles accordent aux exportateurs luxembourgeois) ainsi qu'un assouplissement des conditions applicables à ce produit, notamment en augmentant le pourcentage d'assurance et en élargissant la définition des crédits bancaires éligibles. Nous avons également augmenté le pourcentage d'assurance sur les garanties bancaires émises auprès des banques des exportateurs luxembourgeois pour assurer des lignes de crédit plus confortables. En ce moment, nous collaborons étroitement avec la Mutualité de Cautionnement dans la mise en place des garanties qu'elle émet et que l'ODL assure, aujourd'hui, à hauteur de 50 %. Enfin, nous avons réduit à quelques semaines le délai constitutif de sinistre, qui était de 6 mois auparavant à compter de la date de facturation. D'autres aides pourraient s'ajouter car nous sommes très attentifs à ce qui se fait à l'étranger afin de ne pas léser les entreprises luxembourgeoises en matière de compétitivité internationale. ☑

Propos recueillis par Isabelle Couset

Appréciation du motif économique : entité ou groupe ?

Des licenciements pour motifs économiques sont aujourd'hui à craindre. Le dirigeant, qui assume les risques potentiels qui peuvent toucher sa société, pourra, en vertu de son pouvoir de direction, décider de réduire ses effectifs. Il assume la politique économique de son entreprise, son organisation interne et les modalités techniques de son fonctionnement. Il est dès lors admis à prendre toutes les mesures de réorganisation et de restructuration, et à faire le choix des personnes touchées par ces mesures, aux personnes licenciées de prouver qu'elles ont été victimes d'un abus de droit⁽¹⁾.



Le pouvoir de direction s'apprécie relativement facilement pour une société isolée. Mais comment doit-il s'apprécier lorsqu'une société appartient à un groupe ? Les mesures de réorganisation et/ou de restructuration doivent-elles être appréciées au niveau du groupe ou au seul niveau de l'entité luxembourgeoise ?

Dans une décision du 1^{er} mars 2012⁽²⁾, la III^e chambre de la Cour d'appel de Luxembourg, sans remettre en cause le pouvoir de direction de l'employeur, avait pris en compte la réalité économique du groupe de sociétés pour contester la validité d'un licenciement pour motif économique réalisé dans l'entité luxembourgeoise. Les juges

avaient alors retenu « *que même si une société du groupe a une spécialisation différente ou une implantation dans un pays différent des autres sociétés du groupe, ces éléments ne suffisent pas à exclure son rattachement à un même secteur d'activité au sein duquel doivent être appréciées les difficultés économiques* ». Dès lors,

Le salarié licencié pour des motifs économiques, et qui en fait la demande, dispose d'une priorité de réembauchage (L.125-9) qui perdure pendant un an à partir de la date où le salarié quitte l'entreprise et devient disponible pour le marché de l'emploi.

la Cour avait décidé qu'« il ne suffit pas dans le cadre du licenciement d'un salarié d'une société faisant partie d'un groupe de sociétés de prendre en considération seulement la situation de la société employeuse mais bien celle du groupe en entier, dont il n'est pas, en l'espèce, allégué qu'il rencontre des problèmes économiques. Partant, faute d'indications y relatives dans la lettre de motivation, celle-ci manque de la précision exigée par l'article L.124-4.(2) du Code du travail en ce qui concerne le motif économique allégué, de sorte que le licenciement est à déclarer abusif au motif tiré de son imprécision ». Il importe de préciser que, dans cette affaire, la Cour avait relevé que la société mère, domiciliée à l'étranger, contrôlait intégralement l'entité luxembourgeoise tant au niveau administratif qu'au niveau de ses activités et de ses intérêts financiers

Une analyse différente

Dans une décision du 17 mai 2018⁽³⁾, la VIII^e chambre de la Cour d'appel a eu une tout autre analyse pour retenir qu'il n'était « pas nécessaire que le chef d'entreprise justifie d'une exploitation déficitaire » et qu'il suffisait « que la suppression du poste soit réelle », le chef d'entreprise pouvant alors « légitimement prendre des mesures pour rationaliser son exploitation en comprimant les frais, et ceci non seulement

sous la menace d'éventuelles pertes ». Dès lors, il devenait « inutile d'examiner la situation comptable de l'employeur, l'évolution de son résultat annuel ou la question de l'existence d'une unité économique et sociale formée par les sociétés ».

Cette décision semble confirmer un précédent arrêt du 22 décembre 2016 qui rappelait que, dans le cadre de la réorganisation ou de la restructuration d'une entreprise, il convenait de s'en tenir au droit commun des licenciements économiques et de vérifier si la cause justificative du licenciement reposait bien sur des difficultés économiques avancées ayant nécessité la réorganisation, voire la restructuration, et plus particulièrement la suppression du poste du salarié pour permettre la sauvegarde de l'entreprise.

Les juges avaient alors considéré que « les difficultés économiques ne peuvent s'apprécier qu'au seul niveau de la société concernée (...) de sorte que le périmètre d'évaluation ne s'étend pas à l'ensemble du secteur d'activité du groupe auquel appartient la société en difficulté (...) ».

Alors que les licenciements pour motifs économiques risquent de se multiplier dans les prochaines semaines, voire les prochains mois, il conviendra d'être attentif aux futures analyses des juridictions luxembourgeoises.

Rappelons encore que le salarié licencié pour des motifs économiques, et qui

en fait la demande, dispose d'une priorité de réembauchage (L.125-9) qui perdure pendant un an à partir de la date où le salarié quitte l'entreprise et devient disponible pour le marché de l'emploi. A partir de cette demande, l'employeur sera tenu d'informer le salarié de tout emploi devenu disponible dans sa qualification, sans être toutefois obligé de le réembaucher. ☑



M^e Céline Lelièvre

Avocat à la Cour inscrite aux barreaux de Luxembourg (dcl avocats) et du canton de Vaud/Suisse (Etude Mercuris Avocats, Lausanne), médiateur affilié à la Fédération Suisse des Avocats, avocat en droit collaboratif

Le dirigeant pourra, en vertu de son pouvoir de direction, décider de réduire ses effectifs. Il assume la politique économique de son entreprise, son organisation interne et les modalités techniques de son fonctionnement. Il est dès lors admis à prendre toutes les mesures de réorganisation et de restructuration, et à faire le choix des personnes touchées par ces mesures.

(1) Ce droit connaît des limites lorsque l'employeur a perçu des subventions, notamment au titre du chômage partiel, pour permettre le maintien de contrat de travail. Art L.511-3 du Code du travail.

(2) Arrêt CSJ chambre 3 – 1^{er} mars 2012 – n° rôle 37078.

(3) Arrêt CSJ chambre 8 – 17 mai 2018 – n° rôle 43317.

Cumul mandat social et qualité de salarié ⁽¹⁾

Une même personne peut cumuler les fonctions de mandataire social (administrateur ou gérant d'une société) avec celle de salarié de la même société, si les activités d'administration sont distinctes de la prestation de travail exercée sous un lien de subordination.

« Le lien de subordination, caractéristique du louage de service, [...] consiste en ce que la personne qui loue ses services est dans l'exécution même de son travail, sous l'autorité, la direction et la surveillance de l'employeur, lesquelles doivent pouvoir s'exercer à tout moment d'une manière effective, [...] la reconnaissance d'une certaine liberté dans l'exécution du travail ne suffisant pas à exclure l'autorité de

l'entreprise et la dépendance juridique du salarié à l'égard de l'employeur dans le cadre d'une entreprise organisée. »

Il n'existe pas de critères rigides et immuables. Les degrés de contrôle et de direction de l'employeur s'examinent, notamment, par rapport à la nature du travail exécuté.

Pour plus de détails, voir l'Infos juridiques n° 3/2020 sur www.csl.lu

(1) Cour d'appel du 27 février 2020 n° 44385 du rôle.

Une fois par mois, la Chambre des salariés publie, sous forme de *newsletter*, des décisions prises par les juridictions de travail.

Faites votre demande d'abonnement ou consultez-les toutes via www.csl.lu (rubrique Newsletters).



Une institution défendant les intérêts des salariés et des retraités

Abonnez-vous gratuitement à une ou plusieurs newsletter(s)

CSLNEWS

vous permet de suivre les activités de la Chambre des salariés ainsi que l'évolution politique et économique du pays.

ECONEWS

vous communique des données économiques et des statistiques qui permettent d'apprécier de manière critique les idées reçues véhiculées dans l'opinion publique.

BETTERWORK

attire votre attention sur des sujets d'actualité qui font partie des thèmes liés à la sécurité, à la santé et au bien-être au travail.

GOFORMATION

vous informe sur des sujets qui touchent à l'éducation, à la formation continue et aux politiques de ressources humaines.

SOCIONEWS

vous fournit des explications sur les changements dans la législation sociale.

INFOSJURIDIQUES

vous permet de connaître l'interprétation des décisions prises par les juridictions compétentes en matière de droit du travail.



Inscription et téléchargement des dernières éditions sur : www.csl.lu | Rubrique : « Newsletters »

Follow us!



CHAMBRE DES SALARIES
LUXEMBOURG

18 rue Auguste Lumière
L-1950 Luxembourg

T (+352) 27 494 200
F (+352) 27 494 250
csl@csl.lu | www.csl.lu

Télétravail : quand les limites seront-elles réinstaurées pour les frontaliers ?

À l'heure du déconfinement, les mesures autorisant les frontaliers à télétravailler sans limites pourraient progressivement être levées. À commencer par celles concernant les résidents belges qui, faute de reconduction de l'accord, pourraient prendre fin le 30 juin déjà.

D'un coup, les travailleurs frontaliers luxembourgeois ont été invités à rester chez eux pour limiter la propagation du virus. En moins de temps qu'il ne faut pour le dire, le télétravail a été généralisé même pour celles et ceux qui résident au-delà des frontières.

Depuis plusieurs mois, des discussions s'éternisent entre la Belgique et le Luxembourg. Elles visent à assouplir les règles en vigueur et permettre aux résidents belges travaillant au Luxembourg de rester davantage de jours en dehors du territoire grand-ducal sans risque d'être imposés en Belgique. Aujourd'hui, ce nombre de jours est limité à 24. Selon les dernières informations, certains élus espéraient pouvoir l'étendre à 48, ce qui permettrait à de nombreux travailleurs d'effectuer un jour de télétravail par semaine. Mais rien n'a été confirmé à ce jour.

Le même type de règles est d'application du côté français. La limite est fixée à 29 jours. Le seuil de tolérance pour un résident allemand est quant à lui établi à 19 jours.

Des mesures exceptionnelles... mais temporaires

La crise du COVID-19 a entraîné des mesures exceptionnelles en la matière. Les autorités luxembourgeoises en accord avec leurs homologues dans les pays frontaliers ont considéré que la situation liée au coronavirus constituait un cas de force majeure. À partir du 14 mars (et du 11 mars pour l'Allemagne), les compteurs des jours de travail prestés en dehors du territoire luxembourgeois ont été gelés... de manière temporaire évidemment.

Pendant deux mois, plusieurs dizaines de milliers de frontaliers ont pu continuer à travailler de chez eux, sans s'exposer au risque de contamination que représente le partage d'un même *open space*. Tous ont pu apprécier les avantages et désavantages du télétravail que beaucoup appellent de leurs vœux depuis de nombreux mois.

Prolonger les mesures au-delà du 30 juin

À l'heure où le déconfinement est bien engagé, à un rythme plus soutenu qu'attendu, la question de la levée des mesures exceptionnelles se pose. À un moment donné, le compteur risque de recommencer à tourner, obligeant tous ces travailleurs à retrouver le chemin du bureau. Selon l'accord trouvé entre la Belgique et le Luxembourg, par exemple, il est prévu que la portée des mesures s'étende jusqu'au 30 juin. Elles pourraient cependant être prolongées de mois en mois « *si les deux autorités compétentes en conviennent par écrit au moins une semaine avant le début du mois* ».

De quoi créer un réel sentiment d'incertitude, qui a d'ailleurs été dénoncé par l'ALEBA (Association Luxembourgeoise des Employés de Banque et Assurance) dans un communiqué. « *Ni les salariés ni les entreprises ayant mis les salariés au télétravail ne sauront une semaine avant la fin de chaque mois si le travail qu'ils prestent aux conditions de pandémie le restera* », précise l'Association.

L'accord avec la France ne comprend en effet pas de date de levée des mesures. Celui avec l'Allemagne établit une recon-

duction automatique de l'accord de mois en mois tant que celui-ci n'est pas dénoncé par une des deux parties.

Gérer sereinement le déconfinement

L'ALEBA dénonce un accord belge déconnecté de la réalité. En effet, beaucoup d'entreprises ont pris des mesures pour un retour progressif au bureau, qui s'étendent pour la plupart au moins jusqu'à la fin de l'été. Quand un tiers (ou la moitié des membres de l'organisation, selon la situation) est une semaine au bureau, les deux autres tiers (ou l'autre moitié) sont en télétravail.

Dans ce contexte, qui impose encore et toujours une réelle prudence sanitaire, réenclencher le compteur belge à partir du 30 juin entraînerait de sérieuses complications. Certains travailleurs, invités par leur employeur à rester à domicile, pourraient rapidement dépasser le seuil de 24 jours. Mi-juin, on apprenait que les autorités belges ne s'opposeraient pas à une prolongation de l'accord, à partir du moment où le télétravail reste recommandé dans les deux pays. Rien d'officiel n'avait cependant été acté.

Les travailleurs, eux, doivent se faire à l'idée que ces mesures sont temporaires. Si le retour au bureau à raison de 40 h par semaine ne leur est pas imposé par leur employeur, qui a pu apprécier l'intérêt du télétravail à travers cette crise, il le sera très certainement par la réinstauration des seuils de tolérance dans chacun des pays concernés. ✓

Sébastien Lambotte

Volvo V60 Polestar Engineered, le break survitaminé

Jusqu'ici un peu pauvre en véhicules à vocation réellement sportive, la gamme Volvo s'étoffe aujourd'hui avec un modèle élaboré en collaboration avec la filiale 100 % électrique du groupe, Polestar. Avec ses 405 chevaux de puissance développée par deux moteurs – l'un électrique, l'autre à essence –, la V60 Polestar Engineered fait entrer la marque sino-suédoise dans une autre dimension.



Cela fait maintenant quelques années que Volvo se repositionne comme une marque premium qui chasse sur les mêmes territoires que les allemandes. Pour faire réellement jeu égal, il manquait toutefois peut-être à la marque scandinave ce brin de folie que l'on retrouve dans les séries M de BMW, dans les RS de Audi ou dans les versions AMG de Mercedes. En sortant une S60 et une V60 élaborées en collaboration avec les ingénieurs de la filiale

100 % électrique du groupe – Polestar –, on a le sentiment que Volvo a souhaité combler ce vide.

Sportivité électrique

À la différence de ces marques allemandes qui constituent toujours le haut de gamme absolu pour de nombreux automobilistes, Volvo a toutefois décidé il y a quelques années déjà d'électrifier rapidement sa gamme, bannissant en même temps le

diesel au profit de l'essence. La marque ne pouvait donc décemment pas proposer un véhicule sportif alimenté exclusivement par une énergie fossile, qui renierait cette stratégie annoncée à grand renfort de marketing.

Pour la V60 Polestar Engineered – comme pour la S60, d'ailleurs –, c'est ainsi un *Twin Engine* qui a été choisi. Cette appellation, chez Volvo, recouvre les motorisations hybrides : le véhicule

Avec ses 405 chevaux de puissance développée par deux moteurs – l'un électrique, l'autre à essence –, la V60 Polestar Engineered fait entrer la marque sino-suédoise dans une autre dimension.

embarque un moteur thermique et un moteur électrique. Pour atteindre les performances souhaitées, c'est le moteur à essence T8 – un deux litres 4 cylindres turbocompressé et suralimenté – qui a été choisi en combinaison avec un bloc électrique entraînant les roues arrière. La puissance cumulée des moteurs essence (318 chevaux) et électrique (87 chevaux) atteint ainsi 405 chevaux, pour un couple de 430 Nm (moteur à essence) et 240 Nm (électrique). Le tout géré par une boîte automatique Geartronic à 8 rapports. Autant dire que cela décoiffe !

Des modes de conduite pour tous les goûts

Plug-in hybride, la Volvo V60 peut rouler en *full* électrique sur une distance annoncée de 48 kilomètres. Pratique : il est possible de recharger la batterie en utilisant le moteur thermique. Le réglage se fait très rapidement via la dalle centrale. En outre, si vous souhaitez économiser la batterie, notamment si vous roulez sur autoroute, vous pouvez simplement mettre la batterie en veille, toujours à travers un simple réglage effectué via le grand écran numérique qui équipe à présent l'ensemble de la gamme Volvo. Petit bémol toutefois : lorsqu'elle est en recharge, et même durant la demi-heure qui suit le débranchement, la batterie est assez bruyante.

On ne va pas se mentir, la plupart des conducteurs de ce véhicule utiliseront plutôt des modes de conduite hybrides. En fonction du mode choisi et de la lourdeur de votre pied sur la pédale d'accélération, l'électronique embarquée réalisera un arbitrage entre le moteur électrique et essence. Cela dit, il est évident qu'on acquiert rarement un véhicule de ce genre pour n'utiliser que le mode *Pure* qui privilégie l'économie d'énergie.

Pour prendre la mesure du travail effectué par les équipes de Volvo et Polestar, il est recommandé de passer en mode

Polestar. Sur les routes de campagne en lacets sur lesquelles nous avons eu l'opportunité de tester le véhicule, on

sent directement le raffermissement de la direction et des suspensions, ainsi que la nervosité du moteur. La conduite est précise, efficace et diablement dynamique malgré le poids important du véhicule (plus de 2 tonnes). En raison de cette lourdeur, la V60 Polestar Engineered n'atteint donc peut-être pas la dimension de ces concurrentes allemandes que nous évoquions, mais elle offre néanmoins un indéniable plaisir de conduite pour les conducteurs en recherche de sensations.



L'intérieur est habillé de sièges sport particulièrement agréables et finement ajustables électriquement, ainsi que de ceintures de sécurité dorées. Le tableau de bord et le levier de vitesse sont recouverts de cuir et l'espace, tant à l'avant, à l'arrière que dans le coffre, est plus que confortable.



Un équipement au top

Les versions Polestar Engineered sorties par Volvo sont également dotées d'un équipement de haute volée. À l'extérieur, le véhicule est équipé de grandes jantes en alliage léger de 19 ou 20 pouces, d'étriers de freins Brembo dorés, d'une carrosserie légèrement adaptée et d'une double sortie d'échappement. L'intérieur est habillé de sièges sport particulièrement agréables et finement ajustables électriquement, ainsi que de ceintures de sécurité dorées. Le tableau de bord et le levier de vitesse sont recouverts de cuir et l'espace, tant à l'avant, à l'arrière que dans le coffre, est plus que confortable.

Pour le reste, la V60 Polestar Engineered bénéficie du même niveau d'équipement que la version R-Design, avec toutes les aides à la conduite qui sont aujourd'hui l'un des forces de Volvo. À la fois confortable, sportive, sûre et familiale, cette V60 a donc tous les arguments pour séduire tous ceux qui cherchent plus qu'une simple voiture familiale. Pour se l'offrir, il faudra toutefois disposer d'une bourse suffisamment garnie : comptez 70.600 EUR pour la version de base.

Quentin Deuxant
Photos-Volvo



NEWS

GIULIA ET STELVIO 2020



Photo-Alfa Romeo

Les **Alfa Romeo Giulia** et **Stelvio Quadrifoglio**, avec leur moteur bi-turbo 2,9 V6 de 510 ch, ne ralentissent pas, renforçant leurs performances dignes de « supercars » avec des fonctionnalités exclusives et un large éventail d'évolutions au niveau de la technologie, de la connectivité et de la sécurité.

Elles s'équipent notamment d'un nouveau système d'infotainment à écran tactile, d'une conduite autonome de niveau 2 et d'aménagements spéciaux pour l'extérieur et l'intérieur du véhicule.

NOUVEAU FORD RANGER THUNDER



Photo-Ford

Limité à seulement 4.500 exemplaires en Europe, le nouveau **Ford Ranger Thunder** ajoute un style intérieur et extérieur exclusif au pick-up de l'année 2020. Par ailleurs, plusieurs options plébiscitées par les utilisateurs s'ajoutent à l'équipement de série de cette édition spéciale pour lui offrir un style et un confort digne de celui d'un SUV.

Propulsé par le moteur diesel Ford Eco-Blue Bi-Turbo de 2,0 l développant 213 ch et 500 Nm de couple, le Ranger Thunder est également équipé de série de la boîte automatique à 10 vitesses de Ford, pour des changements de rapports fluides et des performances sans effort sur route comme en hors-piste.

VW DÉVOILE LA NIVUS



Photo-VW

Volkswagen dévoile le **Nivus**, sorte de T-Cross Coupé qui sera lancé dans quelques semaines en Amérique du Sud puis l'an prochain en Europe. Développé et présenté au Brésil, le Nivus sera produit localement à l'usine Volkswagen d'Anchieta.

Il sera commercialisé dans le pays dans quelques semaines. Il arrivera à la fin de l'année en Argentine avant d'envahir l'Amérique du Sud début 2021 puis l'Europe au second semestre de l'année prochaine.

CITROËN GRAND C4



Photo-Citroën

SPACETOURER

Avec ce **Grand C4 SpaceTourer**, Citroën poursuit la commercialisation de la série spéciale transversale appelée C-Series, après SUV C3 Aircross, C4 Cactus, Nouvelle C3 et SUV C5 Aircross.

Cette série spéciale fait écho au « C » de Citroën, à la signature de Confort et au Caractère du design de ses modèles. Positionnée au cœur du marché, elle se démarque par des couleurs et matières spécifiques et veut séduire par l'attractivité de ses équipements au service du confort.

La Mer

Entre soleil et sable

Infusée par des pigments de couleur, **The Bronzing Powder** se fond parfaitement sur la peau.

A balayer sur le front, les joues, le nez et le menton pour un éclat bronzé instantané.



Couvrance légère

Le nouveau **Radiant SkinTint SPF 30** est un soin éclat teinté qui apporte une touche de couleur et réveille l'éclat.

Tom Ford Beauty

Un soin contour des yeux

Le **Concentré Réparateur Contour des Yeux** est un sérum puissant qui pénètre instantanément et qui hydrate en profondeur la peau fragile du contour de l'œil. A utiliser en soin du soir.



Les plus recherchées

5 couleurs, 3 textures, les teintes les plus emblématiques de la collection **Tom Ford Lip Color** se déclinent dans de nouvelles variantes.



Origins

Pour tous les tons de peau

Le **Gel Hydratant Illuminateur** donne instantanément un teint naturel. A appliquer quotidiennement le matin ou avant une soirée, ou au besoin pendant la journée pour un petit coup de boost.



Lolita Lempicka

Le best-seller en édition limitée

Retour à 1997 avec **Original**, cette fragrance passionnée, sublimée par une gourmandise épicée et boisée, voluptueusement accompagnée par un nuage de musc.



Bobbi Brown

Reflets doux

La collection **The Summer Glow** est tout spécialement dédiée aux looks d'été. Ses textures et ses couleurs complètent à merveille un teint déjà chauffé par le soleil.



Smashbox

Pleine lumière

La collection **Halo** se compose d'un **Highlighter**, une palette duo contenant une poudre à la luminosité subtile et une autre plus

scintillante pour intensifier l'éclat, ainsi que d'un **gloss** à porter seul ou sur vos rouges à lèvres préférés.



Essie

Nuances d'été

Idéales pour une manucure-pédicure au soleil, la collection **Sunny Business** propose 6 teintes crémeuses et pastel.



Garnier

Pour bronzer

Outre sa gamme *Ambre solaire* 2020, **Garnier** a développé une protection quotidienne du visage anti-UV + anti-pollution. Enrichie en acide hyaluronique **Sensitive Expert+/Face/50+** aide à protéger contre les taches brunes et les ridules causées par les UV, et à prévenir le vieillissement prématuré de la peau. Sa texture légère est adaptée pour être portée sous le maquillage.

Développée pour le visage et le contour délicat des yeux, la formule est absorbée instantanément.

Pour un éclat naturel d'été tout au long de l'année, *Ambre Solaire* propose une mousse auto-bronzante à séchage rapide adaptée au visage et au corps, **Natural Bronzer**, composée d'un actif bronzant 100 % d'origine botanique.



Kilian Paris

Avec ou sans



Dorénavant, tous les parfums **By Kilian** sont vendus avec l'option de l'étui. Jusqu'à présent, celui-ci faisait partie du package. A vous de choisir en fonction du style que vous aimez !

Clinique

Protéger et défendre

Superdefense SPF 40 est un gel multicorrecteur hydratant qui défatigue la peau et la défend contre les 1^{ers} signes de l'âge.



En 6 teintes

Pop Triple Lip Balm est un produit 3 en 1 qui procure l'hydratation nourrissante d'un soin des lèvres, la teinte d'un rouge à lèvres et l'éclat doux d'un gloss.



Glamglow

Pour toutes les peaux

YOUTHPOTION™ est un sérum puissant qui améliore sensiblement l'éclat tout en aidant à booster le collagène naturel.

YSL

Regard radical

Noir comme de l'encre et sombre comme la nuit, le mascara **Volume Effet Faux Cils Radical** est doté d'une formule infusée au noir de carbone ainsi que d'une nouvelle brosse. Et, pour contraster avec des cils bien noirs, 4 teintes d'ombres à paupières **Satin Crush** se déclinent en *nude*.



Aveda

Tout en douceur

Obtenez une peau douce au toucher avec le **Gommage exfoliant corporel Cherry Almond**. Composé de 38 essences de fleurs et plantes, il laisse dans son sillage un arôme floral doux.



Les enquêtes et les quêtes personnelles sont au cœur de cette sélection dans laquelle on trouvera également de beaux romans où l'aventure est bien présente, des ouvrages à caractère professionnel très pertinents et une intéressante suggestion pour ces vacances d'été.

Michel Nivoix

Une autre manière

L'effectuation, c'est-à-dire la réalisation, est le mot qui convient fréquemment en matière de création d'entreprise. Les entrepreneurs débutent en effet souvent avec une idée peu précise et s'appuient sur leur réseau de contacts, leur savoir et leur personnalité. Sans business plan, ils improvisent et mettent à profit les surprises, sans avoir étudié un marché, et font des essais en s'adaptant à coups de pertes acceptables.

Philippe Silberzahn propose ici un guide pratique pour ceux qui veulent entreprendre et cite quelques exemples concrets d'effectuation comme Michel et Augustin ou Nespresso. Précisons que l'auteur a plus de vingt ans d'expérience personnelle dans ce domaine. A lire.

Effectuation

Les principes de l'entrepreneuriat pour tous

de Philippe Silberzahn
Pearson (203 pages – 25 EUR)



La puissance de l'infini

La plus grande richesse d'une entreprise, ce sont les hommes et les femmes qui la font vivre. Mais, la plupart du temps, les dirigeants ne sont pas de grands leaders, en ce sens qu'ils privilégient le court terme. Cette mentalité engendre de multiples problèmes humains qui rejaillissent négativement sur la bonne marche de l'entreprise.

Or, contrairement au football par exemple, qui est un jeu fini, l'économie est un jeu infini. Les dirigeants qui ont compris cela avancent plus longtemps, plus loin, et mieux que les autres. C'est ce que démontre Simon Sinek dans cet ouvrage qui incite les chefs d'entreprise à une réflexion en profondeur.

Le jeu infini

de Simon Sinek
Pearson (216 pages – 27 EUR)



Des échecs à la réussite

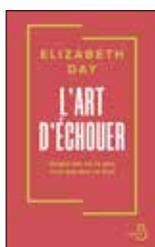
A trente-six ans, Elizabeth Day était une brillante journaliste à qui tout réussissait. Mais, du jour au lendemain, elle s'est retrouvée face à un divorce – le sien – sans l'enfant qu'elle désirait et sans appartement. Elle s'est sentie aussi professionnellement exploitée et a repensé à tous les échecs de sa vie. Et puis, une idée, « l' » idée : un podcast devenu légendaire avec plus de cinq millions de téléchargements intitulé *How to fail with Elizabeth Day* ou comment transformer ses échecs en réussites.

Au fil de ces pages, l'auteur puise dans son expérience personnelle mais aussi dans celle de personnalités connues dans les domaines les plus divers. Remarquable.

L'Art d'échouer

Quand rien ne va plus, c'est que tout va bien

d'Elizabeth Day
Belfond (332 pages – 21,90 EUR)



Absences

Il y a trois ans, Lou, dix-sept ans, a perdu son père, renversé par un chauffard. Sa mère est infirmière et donc souvent absente. Jeune pompier volontaire, elle tombe amoureuse de Stan, photographe amateur et profileur qui rêve d'entrer dans la police.

Comme depuis quelque temps, un inconscient met le feu lors de repas de mariages, Lou et Stan décident de mener une enquête, épaulés par l'oncle et parrain de Lou, chef d'une caserne de pompiers. Dans cet excellent roman, Janine Boissard rend hommage à ceux qui risquent leur vie tandis qu'une adolescente leur reproche de n'être jamais là.

Puisque tu m'aimes

de Janine Boissard
Fayard (253 pages – 19,90 EUR)



Crimes dans le Morbihan

Auteur de neuf enquêtes, une dizaine de romans et huit sagas totalisant une trentaine d'ouvrages, Marie-Bernadette Dupuy en débute une nouvelle avec *Lara*, une jeune fille de dix-huit ans qui vit dans le Morbihan à Locmariaquer.

Nous sommes en 1946 et Lara tente d'oublier les années de guerre. La vie reprend peu à peu son cours, mais le corps d'une jeune fille, élève dans le même lycée qu'elle, est découvert sous un dolmen : vêtue d'une tunique blanche, elle a été égorgée. Or, l'un des principaux suspects n'est autre que l'homme que Lara aime, et ce crime n'est que le début d'une longue série. Un roman qui nous tient en haleine.

Lara

La ronde des soupçons

de Marie-Bernadette Dupuy
Calmann-Lévy (519 pages – 22,90 EUR)



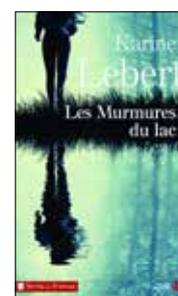
L'usurpatrice

Après vingt ans de petits boulots au Mexique où elle s'était exilée, Isaure est revenue en Vendée. Sa sœur jumelle, Lucille, la préférée de leur mère, se tue à moto sous ses yeux : désormais, jamais elles ne pourront se réconcilier. C'est alors qu'Isaure décide de prendre l'identité de Lucille, le temps de récupérer sa fortune. Elle va devoir devenir cette femme sûre d'elle qui aimait les hommes et à qui tout réussissait.

Outre la crainte d'être démasquée, Isaure doit faire face à une « surprise » dans la maison familiale de l'île d'Yeu : le nourrisson de Lucille. Un roman profond et subtil.

Les Murmures du lac

de Karine Lebert
Presses de la Cité (345 pages – 20 EUR)



Sale affaire

Ayant perdu leur emploi, Jacobo et Irene ont quitté Madrid et se sont installés dans un petit village où leurs parents leur ont laissé une vieille ferme délabrée. Miriam, leur fille âgée de quatorze ans, est furieuse d'avoir perdu ses amis et de se retrouver dans ce « trou »... sans Internet.

Une nuit où elle dort chez une amie, sa mère est tuée et son père laissé pour mort. Après un long coma, il apprend que sa fille pourrait être le commanditaire des agresseurs. Mais tous les habitants auraient eu de bonnes raisons de voir le couple disparaître, à commencer par... Miriam. Ce thriller est une vraie réussite. Il ravira les amateurs du genre.

La mauvaise herbe

d'Agustín Martínez

Actes Sud (392 pages – 23 EUR)



Egalité

Alice, vingt et un ans, débarque de son Ohio natal à New York où elle souhaite devenir photographe. Mais elle finit par accepter le poste d'assistante d'Helen Gurley Brown, nouvelle rédactrice en chef de *Cosmopolitan*, autrice d'un sulfureux best-seller et icône du féminisme, qui ne compte pas que des amis dans le milieu de la presse et de l'édition.

Fascinée par Helen, Alice se lance dans l'arène à ses côtés pour faire face à la cabale acharnée ourdie par ses collègues masculins. Ce roman que l'on savoure page après page est une véritable ode à la féminité, à l'affirmation de soi, et à l'émancipation des femmes.

Park Avenue Summer

de Renée Rosen

Belfond (406 pages – 21,90 EUR)



Disparition

Occupés aux travaux des champs, les parents de Léonard Ribéroux lui ont confié la responsabilité de sa petite sœur, Rose-May. Nous sommes au milieu du XIX^e siècle dans une ferme du Limousin. Mais la fillette est mystérieusement enlevée. Personne, dans le village, ne peut fournir d'information et les fouilles entreprises dans les environs restent sans résultat.

Quelques années plus tard, Léonard croit reconnaître sa sœur sous les traits d'une ouvrière porcelainière, mais celle-ci se dérobe. Il se lance alors dans une quête qui le conduit sur les traces d'un forçat, à la poursuite d'une bouleversante révélation. Une aventure palpitante.

L'ombre de Rose-May

de Corinne Javelaud

Calmann-Lévy (308 pages – 19,50 EUR)



Destins

Raffaella, vingt-trois ans, a dû mettre de côté son rêve d'être traductrice et sa passion de la photographie pour s'occuper de ses frères et sœurs depuis la mort de sa mère. Pour subsister, elle fait des ménages dans un hôtel de luxe de Menton où, un jour, son écrivain préféré, Sacha Aubanel, fait étape pour une signature. Le trentenaire, à la fois séduisant et bienveillant, demande à Raffaella de jouer la guide pour lui.

L'attraction est réciproque, mais le cœur de Sacha est déjà pris. Pendant des mois, chacun va mener sa vie. Et si le destin finissait par les faire se retrouver ? Un roman tout en élégance.

La Demoiselle à l'éventail

de Lyliane Mosca

Presses de la Cité (313 pages – 20 EUR)



Vacances réussies

La Bourgogne, ce n'est pas seulement l'art de la table : l'Yonne, la Nièvre, la Côte-d'Or et la Saône-et-Loire affichent fièrement d'intéressants lieux de visite. Frédéric Coignot y ajoute soixante-dix endroits atypiques ou insolites aussi divers que la plus grande abbaye cistercienne du monde en passant par les châteaux de Tanlay, le musée de la mine de Blanzay, le temple Paldenshangpa de La Boulaye, les immenses collections de Savigny-les-Beaune, le château-fort de Guédelon – en cours de construction – à Treigny et des dizaines d'autres lieux.

En cet été si particulier, la Bourgogne est une belle suggestion pour des vacances réussies.

Détours insolites en Bourgogne

de Frédéric Coignot

Editions Ouest-France (119 pages – 14,90 EUR)



Nous vous recommandons aussi

Le poids des morts

de Víctor del Árbol

Actes Sud (294 pages – 22 EUR)

A lances et à pavois

de Jean d'Aillon

Presses de la Cité (480 pages – 21 EUR)

Propriétés privées

de Lionel Shriver

Belfond (450 pages – 21 EUR)

Pour cette programmation estivale, nous vous invitons à faire le grand écart entre la musique symphonique et la musique dite « concrète » en passant par la chanson française, le jazz, le piano classique et un original duo accordéon-guitare.

Michel Nivoix

Une merveille

Fondé en 2003 par François-Xavier Roth, qui en est le directeur musical, l'orchestre Les Siècles est une formation unique au monde dont les musiciens jouent sur des instruments historiques. Il nous propose sur ce nouveau disque *La valse* de Maurice Ravel et la version, orchestrée par Ravel, des *Tableaux d'une exposition* de Modeste Moussorgsky. Une version qui s'est imposée devant de nombreuses autres.

On se délecte de ces interprétations à la fois subtiles et brillantes, résultat d'un équilibre parfait entre les différents pupitres.

Les Siècles

Ravel – Mussorgsky

(Harmonia Mundi)



Au cœur du jazz

Authentique musicienne, Norah Jones a pris, très jeune, des cours de piano et de chant avant de se spécialiser dans le piano jazz. En 2002, on s'en souvient, elle a opéré une rupture avec les sons synthétiques très en vogue à l'époque et, pour son premier disque, a reçu cinq Grammy Awards. Ont suivi deux autres (dont un avec Ray Charles) en 2004 et trois autres en 2005.

Elle revient aujourd'hui à ses racines jazz avec dix nouvelles compositions et cette voix suave et bien timbrée qui nous enchante une fois de plus.

Norah Jones

Pick me up off the floor

(Blue Note)



Chansons françaises

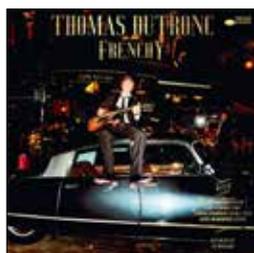
Auteur-compositeur-interprète, Thomas Dutronc, passionné de jazz à qui l'on doit de nombreuses chansons et cinq musiques de films, rêvait d'enregistrer un disque un peu particulier : le voici. Il s'agit de quatorze chansons françaises qu'il a arrangées de belle manière.

Pour ce travail très personnel, il a invité Diana Krall, Iggy Pop, Jeff Goldblum, Billy Gibbons (de ZZ Top), Haley Reinhart, Youn Sun Nah et Stacey Kent. Tout ce beau monde est accompagné par de grands musiciens de jazz. Le résultat est à la hauteur du talent de cette pléiade d'artistes.

Thomas Dutronc

Frenchy

(Blue Note)



Recherche musicale

Le Nancéien Pierre Schaeffer, père théorique de la musique dite « concrète », fut l'inspirateur de Pierre Henry, père artistique de ce genre très spécial. Les deux hommes collaborèrent d'ailleurs au service de la recherche musicale de la RTF, l'ancêtre de Radio France, mêlant sons, bruits et instruments.

Pierre Henry connut la notoriété avec sa *Messe pour le temps présent*, co-écrite avec Michel Colombier pour un ballet de Maurice Béjart. Décédé en 2017, il nous a légué ce *Carnet de Venise* qui mérite une écoute attentive. Nous vous la conseillons.

Pierre Henry

Carnet de Venise

(Harmonia Mundi)



Lugansky for ever

Nikolai Lugansky a donné son premier récital à quatorze ans. Ce pianiste qui fait partie de l'élite mondiale aime surtout Rachmaninov et Chopin mais interprète bien d'autres compositeurs avec le talent qu'on lui connaît, d'où une abondante discographie. La preuve avec cette nouvelle production entièrement dédiée à César Franck dans un programme de préludes, fugues et chorals.

On retrouve avec plaisir son toucher tantôt délicat, tantôt puissant, son sens inné de la nuance particulièrement développé et une réjouissante virtuosité.

Nikolai Lugansky

César Franck – Préludes, Fugues & Chorals

(Harmonia Mundi)



Magnifique

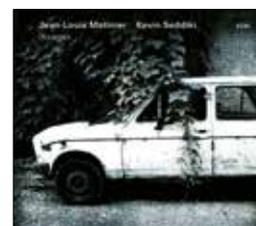
L'accordéoniste Jean-Louis Matinier et le guitariste Kevin Seddiki ont quelques points communs : tous deux ont une formation de musique classique, tous deux se sont ensuite tournés vers le jazz, tous deux ont travaillé dans des répertoires très divers, et tous deux ont un véritable génie de l'improvisation.

Ils nous proposent sur ce disque des compositions personnelles mais aussi *Les berceaux* de Gabriel Fauré et *Greensleeves*, la célèbre chanson anglaise traditionnelle du XVI^e siècle, à leur manière. On est réellement subjugué par cette magnifique collaboration.

Jean-Louis Matinier et Kevin Seddiki

Rivages

(ECM)



TALENTED DEVELOPERS WANTED

OCTOBER 9TH & 10TH, 2020
FORUM GEESEKNAPPCHEN

GAME
OF { HACK }
{ ATHON }
CODE

5TH EDITION



3 challenges
to choose from



150 developers



24 hours
of coding



A lot of innovation,
creativity & fun

REGISTER NOW
gameofcode.eu



Protégez vos données contre les cyber-attaques

cyber pro

Parce que les PME et les indépendants sont de plus en plus victimes de cyber-attaques, Foyer innove en créant cyber pro, une assurance et une assistance qui vous aide à anticiper ces dangers et vous accompagne en cas de problème.

Rendez-vous sur cyberpro.foyer.lu ou chez **votre agent Foyer.**



Einfach fir
lech do

Foyer.lu